

Fédération des Pyrénées-Atlantiques
pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Assemblée Générale

2017



Orthez - 22 avril



SOMMAIRE

ANALYSE FINANCIÈRE	1
COMPTABILITÉ 2016.....	2
<i>Bilan 2016</i>	2
<i>Compte de résultat 2016</i>	4
<i>Commentaires sur les comptes</i>	6
RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE.....	7
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	8
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017 ET COMPARATIF.....	9
PROGRAMME D' ACTIONS PRÉVISIONNEL 2017	10
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION	12
RAPPELS ORGANISATION POLITIQUE ET TECHNIQUE	13
<i>Organigramme</i>	13
<i>Composition des commissions</i>	14
COMPTE RENDU DES ACTES (PRÉSIDENT, BUREAU, C.A)	15
<i>Rapport moral du Président</i>	15
<i>Représentations « externes »</i>	17
<i>Commissions « internes » : synthèse des activités</i>	20
<i>Bureau : synthèse des réunions</i>	22
<i>Synthèse des décisions du Conseil d'Administration</i>	23
CARTES DE PECHE	24
<i>Ventes de cartes de pêche 2017</i>	24
<i>Comparatif des ventes</i>	25
<i>Premières observations 2017</i>	26
AFFAIRES JURIDIQUES.....	27
<i>Nombre Total de PV enregistrés : 136</i>	27
<i>Transaction civile perçue en 2016</i>	28
<i>Affaires en justice</i>	29
REDEVANCES PISCICOLES.....	30
<i>Rappels</i>	30
MILIEUX AQUATIQUES.....	33
<i>Suivis</i>	43
<i>Restauration du milieu</i>	45
GARDERIE.....	51
<i>Synthèse des activités 2016</i>	51
<i>Régulation du cormoran</i>	52
<i>Formation et sensibilisation des gardes particuliers</i>	53
<i>Habillement</i>	53
EDUCATION A L' ENVIRONNEMENT-ANIMATIONS	54
DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE	58
PROMOTION COMMUNICATION	60
SYNTHESE DES ACTIVITES	64
RENOUVELLEMENT DES BAUX DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL	65
CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LES AAPPMA	66
ALEVINAGE - GESTION PISCICOLE.....	66
<i>Montant des achats de poissons en piscicultures</i>	66
<i>Nature des déversements : achats, compensations piscicoles</i>	66
SYNTHESE DES ACTIONS ENTREPRISES	67
EXAMEN DES VOEUX	70
ANNEXES	78

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 AVRIL 2017 :

PLAN DE SÉANCE

9h30 - Début des travaux

- **Mot d'accueil**
- **Compte rendu des actes du Président, du Bureau, du Conseil d'Administration pendant l'année écoulée**
- **Situation financière au 31/12/2016 :**
 - Rapport du Trésorier et examen des comptes ;
 - Rapport de la Commission de Contrôle ;
 - Examen des rapports du Commissaire aux Comptes ;
 - Affectation du résultat ;

[vote de l'Assemblée générale]

- **Examen du document de synthèse des rapports d'activités des associations adhérentes et synthèse du rapport d'activités de la Fédération** (zoom sur garderie, actions milieux, promotion et animation)
- **Prévisionnel 2017 arrêté par le Conseil d'Administration :**
 - Programme des activités
 - Budget

[vote de l'Assemblée générale]

- **Renouvellement du ou des membres de la Commission de Contrôle**

[vote de l'Assemblée générale]

- **projet de règlement intérieur**

[vote de l'Assemblée générale]

- **Questions diverses : examen des propositions reçues**

12h15 - Clôture de l'Assemblée générale

12h30 - Buffet repas servi sur place

ANALYSE FINANCIÈRE



Le gave de Pau - © L.Armand

Assemblée Générale 2017



Bilan 2016

FEDEP64 - FEDERATION DE PÊCHE DES P.A

BILAN ACTIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ACTIF	Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016			01/01/2015 au 31/12/2015
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	7 777.32	3 643.40	4 133.92	4 466.17
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	19 278.49	19 278.49		
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	8 232.25		8 232.25	8 232.25
Constructions	623 147.71	412 216.40	210 931.31	237 900.46
Installations techniques, matériels	349 786.53	338 013.29	11 773.24	15 084.37
Autres immobilisations corporelles	151 944.84	139 003.38	12 941.46	19 605.92
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	34 000.00		34 000.00	34 000.00
Autres immobilisations financières	939.05		939.05	400.00
TOTAL (I)	1 195 106.19	912 154.96	282 951.23	319 689.17
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 180.00		1 180.00	300.00
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	13 836.13		13 836.13	11 541.65
Autres	280 132.08		280 132.08	237 652.23
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 050 785.94		1 050 785.94	1 055 880.59
Charges constatées d'avance (3)	11 231.50		11 231.50	6 011.01
TOTAL (III)	1 357 165.65		1 357 165.65	1 311 385.48
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 552 271.84	912 154.96	1 640 116.88	1 631 074.65
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

PASSIF	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	824 508.61	824 508.61
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	68 112.25	68 112.25
Report à nouveau	-94 274.90	-117 805.77
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	27 712.23	49 428.52
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	35 920.52	49 471.39
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	861 978.71	873 715.00
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charge	36 298.84	37 877.10
TOTAL (III)	36 298.84	37 877.10
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	256 773.66	230 876.01
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	256 773.66	230 876.01
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 240.41	15 658.08
Dettes fiscales et sociales	89 767.33	70 119.33
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	369 057.93	402 829.13
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	485 065.67	488 606.54
Ecart de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 640 116.88	1 631 074.65
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	485 065.67	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat 2016

FEDEP64 - FEDERATION DE PÊCHE DES P.A

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 au 31/12/16	Du 01/01/15 au 31/12/15
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	54 681.60	62 488.05
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	489 435.98	476 534.34
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	27 977.31	11 241.46
Cotisations	344 474.60	345 812.50
Autres produits (hors cotisations)	141 144.23	110 454.45
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 057 713.72	1 006 530.80
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achat de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achat de matières premières et de fournitures		
Variation de stock de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements	64.46	59.52
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	210 852.90	197 645.70
Impôts, taxes et versements assimilés	16 279.94	14 840.94
Salaires et traitements	297 086.69	270 945.06
Charges sociales	140 903.70	129 489.90
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	45 639.14	45 170.22
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	7 258.92	26 600.00
Subventions accordées par l'association	201 095.06	165 463.19
Autres charges	127 945.73	129 793.84
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 047 126.54	980 008.37
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	10 587.18	26 522.43
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 612.61	2 855.12
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		66.31
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2 612.61	2 921.43
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	2 612.61	2 921.43
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		21.89
Sur opérations en capital	16 430.87	16 519.13
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	16 430.87	16 541.02

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 au 31/12/16	Du 01/01/15 au 31/12/15
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 458.43	1 486.65
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 458.43	1 486.65
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	14 972.44	15 054.37
Impôt sur les bénéfices	460.00	487.00
SOLDE INTERMÉDIAIRE	27 712.23	44 011.23
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		5 417.29
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	1 076 757.20	1 031 410.54
TOTAL DES CHARGES	1 049 044.97	981 982.02
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	27 712.23	49 428.52
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	27 712.23	49 428.52
* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier Redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	14 972.44	21.89 15 054.37

Commentaires sur les comptes

I) Gestion 2016 sur le compte de résultat comprenant l'ensemble des activités de la Fédération

L'activité 2016 de la **Fédération** présente en matière de produits d'exploitation les évolutions suivantes :

- Diminution des prestations réalisées (54 681 € au 31/12/2016 contre 62 488 € au 31/12/2015) en lien notamment avec la baisse des prestations de locations et le départ de l'ONEMA fin février 2016. Maintien du poste de prestations « pêches électriques » autour de 40 000€ ;
- Augmentation de 3 % du produit des actions subventionnées pour des projets d'intérêt général soit 489 436 € de subventions, dont 118 829 € du Club Halieutique contre 99 469 € en 2015 ;
- Stabilité relative du produit des cartes, toutes cartes confondues (344 475 € au 31/12/2016 contre 345 812 € au 31/12/2015) ;
- Diminution de 3% des redevances piscicoles : 82 492 € au 31/12/2016 contre 84 745 € au 31/12/2015;
- Accroissement du produit brut des affaires juridiques 50 290 €, montant donnant lieu à reversement aux AAPPMA à hauteur de 25 800 €.

L'ensemble des produits d'exploitation aboutit à un total de **1 057 714 €**.

Les charges d'exploitation courantes s'établissent à **1 047 127 €**, les points significatifs sont les suivants :

- Augmentation des charges de fonctionnements ou frais généraux (210 853 € au 31/12/2016 contre 197 645 € au 31/12/2015) en lien notamment avec la hausse des frais d'entretien et de réparation.
- Augmentation des salaires et traitements et charges sociales (437 990 € au 31/12/2016 contre 400 435 € au 31/12/2015) soit une hausse de 37 555 € imputable au passage à temps complet de J. DUPOUY au 1er Janvier 2016, à l'arrivée d'un nouveau technicien qualifié fin octobre 2016 et au versement d'une prime exceptionnelle pour les salariés à hauteur de 20 000 € charges comprises.
- Augmentation des participations au profit des AAPPMA (319 196 € au 31/12/2016 contre 283 357 € au 31/12/2015) au titre des redevances piscicoles, du reversement réciprocaire, des affaires juridiques, des brigades vertes et des autres aides.

Le résultat d'exploitation courant s'établit à 10 587 € et se trouve complété des produits financiers et des reprises sur subventions d'équipement pour aboutir à un excédent comptable de 27 712 €.

II) Evolution de la situation financière au bilan du 31 décembre 2016

Les fonds propres de l'association complétés des réserves pour projet associatif s'élèvent à **1 118 752 €** au 31/12/2016, en augmentation de 14 161 € par rapport à la situation au 31/12/2015.

Cette évolution résulte :

- du résultat excédentaire de l'exercice clos au 31/12/2016 pour un total de + 27 712 €
- de l'écart entre les subventions d'investissement perçues et la reprise sur subvention pour un total de - 13 551 €

Les investissements après amortissements sont en réduction de 36 738 € par rapport au précédent exercice. Aucun emprunt n'est en cours au 31/12/2016.

Au plan du financement du cycle d'exploitation, la Fédération dispose, tous secteurs confondus et hors fonds dédiés et provisions, d'un fonds de roulement permanent de 579 028 €, ce qui représente 202 jours de fonctionnement, montant en légère progression et suffisant pour faire face au règlement des dépenses d'exploitation.

L'expert-comptable
Société Chevalère Expertise Comptable

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

En application de l'article 27 des statuts de la Fédération de Pêche, la Commission de Contrôle s'est réunie le 21 Mars 2017, en présence de :

- Messieurs Michel LAPEYRE et Xavier PAGOAGA, élus vérificateurs aux comptes lors de l'Assemblée Générale de la Fédération du 30 Avril 2016
- Monsieur Pierre FONTAN, Trésorier
- Monsieur Guillaume BARRANCO, Directeur
- Madame Josette DUPOUY, Comptable.

Après examen des documents comptables de l'exercice 2016, la Commission de Contrôle déclare ne pas avoir d'observation à formuler sur la sincérité et la cohérence des comptes, entre la situation financière 2016 et les informations communiquées aux délégués de la Fédération dans le dossier de la présente Assemblée Générale.

La Commission de Contrôle donne quitus à Monsieur FONTAN Pierre, Trésorier de la Fédération, sur l'exercice 2016.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
A Pau, le 21 Mars 2017

Michel LAPEYRE



Xavier PAGOAGA



CF. ANNEXE

BUDGET PRÉVISIONNEL 2017 ET COMPARATIF

CHARGES			
	PREVI.2016	REEL 2016	PREVI.2017
Frais de personnel	414022	455249	431800
<i>Salaires bruts</i>	270000	292758	285000
<i>Cotisations</i>	135377	142568	136800
<i>Compléments (indemnités stage, frais de formations...)</i>	8645	19923	10000
Frais de fonctionnement	102000	114767	111500
<i>Frais de structure</i>	81500	89054	87500
<i>Téléphonie internet</i>	5000	5297	5000
<i>Entretien (copro, siège, véhicule...)</i>	28000	36005	30000
<i>Fournitures</i>	1500	1220	1500
<i>Frais postaux</i>	2500	2450	2500
<i>Electricité eau</i>	6500	5274	6500
<i>Assurances</i>	9000	8981	10500
<i>Matériel maintenance/location</i>	6000	7344	7500
<i>Location véhicule</i>	12500	11915	12500
<i>Carburants</i>	10000	10175	11000
<i>Documentation, frais de colloques</i>	500	393	500
<i>Frais de déplacements</i>	14000	18011	16000
<i>Frais de déplacements administrateurs</i>	7500	8824	8000
<i>Frais de déplacements personnel salarié</i>	6500	9187	8000
<i>Frais de réunions</i>	3000	4889	4500
<i>Frais Equipement pôle technique</i>	1000	537	1000
<i>Frais annexes (services bancaires...)</i>	2500	2275	2500
Participations	215931	252429	216435
<i>Redevances piscicoles</i>	69500	67420	69500
<i>Aides/autres participations</i>	106716	141474	106520
<i>Transfert réciprocité (80% Club Halieutique à partir de 2014)</i>	72000	95064	72000
<i>Transfert réciprocité : droit domaine privé (aides complémentaires)</i>	1200	1346	1300
<i>Transfert réciprocité : droit domaine public (20% aides complémentaires)</i>	2500	2387	2500
<i>Gestion DPF (Aran-Ardanavy-Bidouze-Lihoury)</i>	0	809	809
<i>Projets AAPPMA (fonctionnement cartedepêche, compléments redevances, PGP...)</i>	15816	8579	15411
<i>Expérimentation captures saumon participation déclaration déposataires</i>	700	500	700
<i>Aides associations (autres qu'AAPPMA)</i>	1000	800	1000
<i>Alevinage SAT</i>	8000	4439	4800
<i>Lots</i>	200	1500	1500
<i>Publications, publicités, cortès</i>	4000	2560	4000
<i>Autres participations (dont reversement aff.juridiques)</i>	2000	25800	2500
<i>Honoraires</i>	20000	21316	18000
<i>Sous-traitance pêches</i>	10000	11421	12000
<i>Cotisations instances</i>	9715	10798	10415
Programme d'actions	180798	157168	321524
<i>Actions garderie/veille milieu</i>	0	0	0
<i>Actions milieu</i>	153398	134091	299134
<i>Actions développement</i>	1000	0	1000
<i>Actions animation</i>	13250	9523	11040
<i>Actions promotion</i>	13150	13555	10350
Dotations aux amortissements	42735	45639	40000
Impôts/taxes	14600	15076	15800
<i>Taxes sur les salaires</i>	10000	10151	11000
<i>Habitation</i>	4000	3896	4000
<i>Autres (redevances TV...)</i>	600	1029	800
Charges exceptionnelles	0	3101	1500
<i>Valeur comptable nette immo</i>	0	0	0
<i>Provision risques</i>	0	1642	0
<i>Réajust.subventions antérieures</i>	0	1458	1500
Dotations aux Indemnités Départ Retraite	3152	5617	2000
TOTAL CHARGES	973238	1049045	1140559

PRODUITS			
	PREVI.2016	REEL 2016	PREVI.2017
Cotisations fédérales	327728	344475	328955
<i>Personnes majeures</i>	269009	276686	265586
<i>Hebdomadaires</i>	5788	8564	7892
<i>Personnes mineures</i>	21834	24083	22435
<i>Découverte enfants</i>	15140	16511	15920
<i>Journalières</i>	7258	9738	8662
<i>Découverte femmes</i>	8700	8891	8460
Subventions	475260	490691	666560
<i>Kit emploi FNPF</i>	131000	131000	131000
<i>Programme d'actions</i>	254260	240862	445560
<i>Garderie suivi milieu</i>	0	2050	0
<i>Milieux</i>	225 437	206023	421 727
<i>Développement</i>	7 705	12858	1 425
<i>Animation</i>	20 409	17930	22 052
<i>Promotion</i>	709	2000	356
<i>Club halieutique</i>	90000	118829	90000
<i>Autres participations</i>	0	0	0
Prestations	26500	52912	17000
<i>Pêches électriques</i>	25000	40839	15000
<i>Autres prestations (animations, interventions pédagogiques...)</i>	1500	12073	2000
Autres produits	143750	199455	128044
<i>Affaires juridiques</i>	3000	50290	3000
<i>Redevances piscicoles</i>	84750	82492	84750
<i>Loyer ONEMA</i>	1600	1769	0
<i>Produits financiers</i>	2500	2613	3000
<i>Reprise projet associatif</i>	15000	3186	11500
<i>Reprise subventions</i>	14293	16431	10000
<i>Reprise sur amortissements</i>	8107	7590	7000
<i>Produits de gestion courante</i>	7000	26247	7000
<i>Produits exceptionnels</i>	0	0	0
<i>Reprise sur provision pour risques</i>	0	4714	0
<i>Cession immobilisations</i>	0	0	0
<i>Autres produits de gestion</i>	0	0	0
<i>Reprise transaction civile Riumayou</i>	7500	4124	1794
TOTAL PRODUITS	973238	1087533	1140559
RESULTAT	0	38488	0

PROGRAMME D' ACTIONS PRÉVISIONNEL 2017

		Montant total dépenses ETPT	Autres dépenses	TOTAL DEPENSES	AEAG	CR Aquitaine	CG 64	Autres	Autofin.
GARDERIE	Surveillance de la pêche en eau douce	35246	0	35246	0	0	0	0	35246
	<i>dont enquête fréquentation pêche</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>dont observations pollutions/suivi milieux</i>	5268	0	5268	0	0	0	0	5268
	Plan de contrôle ONEMA	2100	0	2100	0	0	0	0	2100
	Régulation du grand cormoran	5769	0	5769	0	0	0	0	5769
	sous total	43115	0	43115	0	0	0	0	43115
MILIEUX AQUATIQUES	Elaboration du programme d'actions	2424	0	2424	1212	240	485	0	487
	Outils de planification ou de programmation	2920	0	2920	1460	289	584	0	587
	Elaboration mise à jour, mise en oeuvre PDP G/P GP	44190	1000	45190	22595	4474	0	0	18121
	Etudes piscicoles	17871	5994	23865	10872	2339	3668	2208	4777
	<i>dont inventaires piscicoles PNP</i>	1657	0	1657	829	0	0	414	414
	<i>dont inventaires piscicoles Fédé connaissances</i>	14142	4200	18342	9171	1816	3668	0	3687
	<i>dont suivi ombre</i>	327	0	327	0	0	0	0	0
	<i>dont projet Riumayou</i>	0	1794	1794	0	0	0	1794	0
	<i>dont suivi no kill SAT</i>	1745	0	1745	873	524	0	0	349
	Brigades vertes	15310	127800	143110	71555	17173	28622	15456	10304
	Programme écrevisses	14624	7000	21624	0	0	0	21624	0
	<i>dont inventaires</i>	7570	0	7570	0	0	0	7570	0
	<i>dont prélèvements APP</i>	2301	0	2301	0	0	0	2301	0
	<i>dont restauration habitats</i>	2540	7000	9540	0	0	0	9540	0
	<i>dont sensibilisation partenaires</i>	1068	0	1068	0	0	0	1068	0
	<i>dont vulgarisation grand public</i>	1145	0	1145	0	0	0	1145	0
	<i>dont projet Riumayou</i>	0	1794	1794	0	0	0	1794	0
	Sensibilisation des maîtres d'ouvrages potentiels des opérations de restauration	3770	0	3770	1885	373	754	0	758
	Expérimentation suivi captures saumon par internet	6342	0	6342	3171	1903	0	0	1268
	Saisie ROE	3880	0	3880	3880	0	0	0	0
Suivi de travaux	5380	0	5380	2690	533	1076	0	1081	
Effacement ouvrages	45060	157340	202400	202400	0	0	0	0	
sous total	161771	299134	460905	321720	27324	35189	39288	37384	

		Montant total dépenses ETPT	Autres dépenses	TOTAL DEPENSES	AEAG	CR Aquitaine	CG 64	Autres	Autofin.
DEVELOPPEMENT	SDDLDP	22030	1000	23030	0	0	0	1425	21605
	Relation/coordonat ion partenaires développement	807	0	807	0	0	0	0	807
	Labellisation Hébergement Pêche	0	0	0	0	0	0	0	0
	Diagnostic Parcours	16140	0	16140	0	0	0	0	16140
	Formation des sociopro	4635	0	4635	0	0	0	0	4635
	Formation des gardes particuliers	840	0	840	0	0	0	0	840
	Plan formation AAPPMA	2798	0	2798	0	0	0	0	2798
	Formation des animateurs APN	458	0	458	0	0	0	0	458
	sous total	47708	1000	48708	0	0	0	1425	47283
EDUCATION ENVIRONNEMENT	Relation partenaires éducation environnement (CPIE Béarn)	2530	0	2530	0	0	0	0	2530
	Programme d'interventions en collège	916	0	916	0	0	0	0	916
	Programme d'interventions en école primaire	2290	1800	4090	2045	1227	0	0	818
	Evenementiel initiation découverte de la pêche en milieu scolaire	1832	3240	5072	2536	1522	0	0	1014,4
	Interventions en centres de loisirs	916	0	916	0	0	0	0	916
	Accompagnement des APN	2290	0	2290	0	0	0	0	2290
	Mise en œuvre de l'APN itinérant	916	500	1416	708	425	0	50	233
	Evenementiel initiation découverte de la pêche à destination du grand public	1832	3000	4832	2416	1450	0	300	666
	Autres manifestations	9218	2500	11718	5859	3515	0	0	2344
	sous total	22740	11040	33780	13564	8138	0	350	11728
PROMOTION COMMUNICATI	Memento pêche 2016	765	7500	8265	0	0	0	0	8265
	Fiches coins de pêche	229	0	229	0	0	0	0	229
	Web	6341	650	6991	0	0	0	0	6991
	Communiqués presse	578	0	578	0	0	0	0	578
	Accueils presse	698	0	698	0	0	0	0	698
	Festival de film	578	1200	1778	0	0	355,6	0	1422
	Salons spécialisés	0	1000	1000	0	0	0	0	1000
sous total	9189	10350	19539	0	0	355,6	0	19183	
TOTAL	284523	321524	606047	335284	35462	35545	41063	158692	

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION

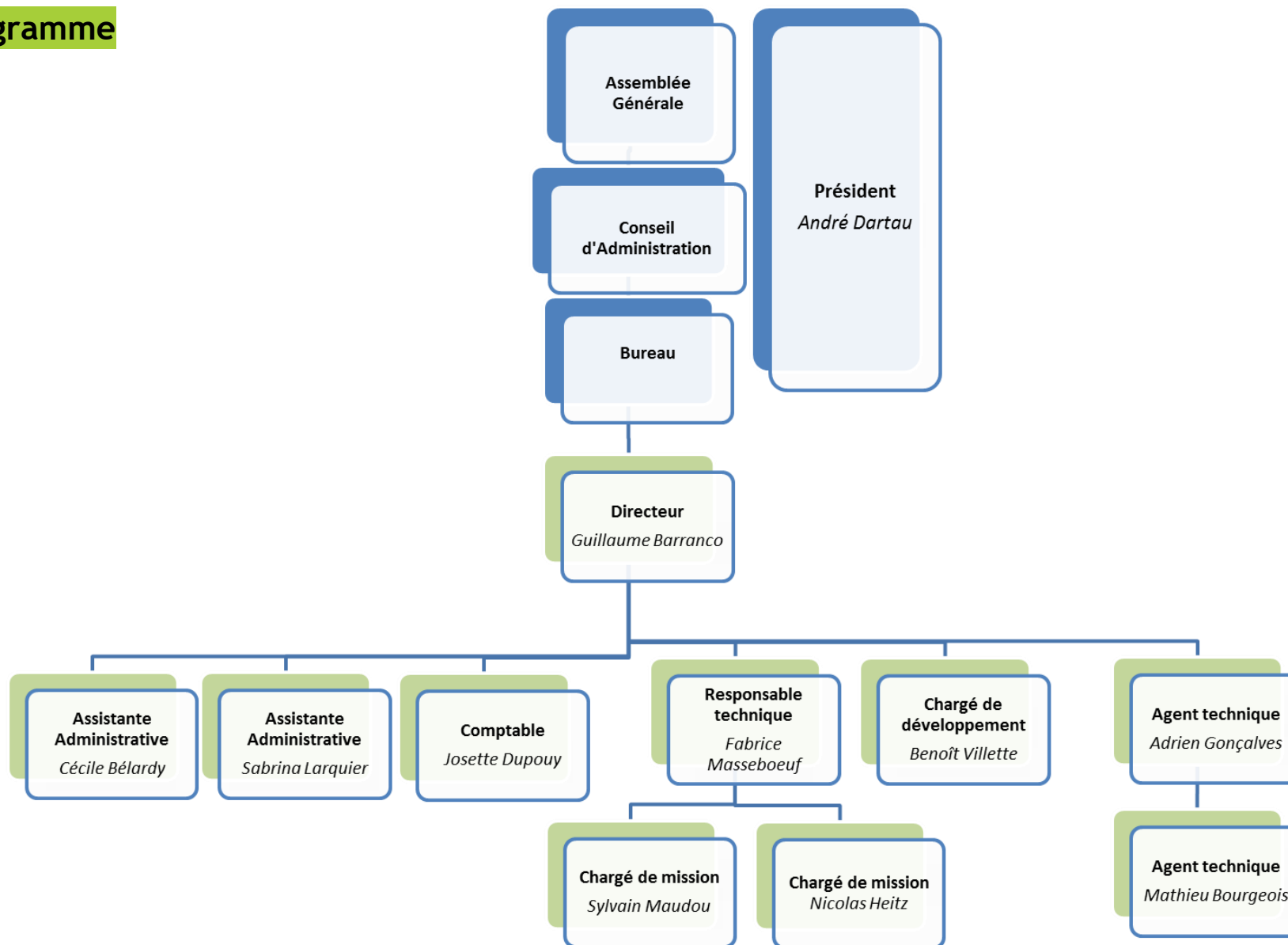


Le Lac de base de loisirs de Biron - © G.Barranco

Assemblée Générale 2017



Organigramme



Composition des commissions

	COMMISSION DES FINANCES	COMMISSION PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	COMMISSION POISSONS MIGRATEURS	COMMISSION DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE	COMMISSION AFFAIRES JURIDIQUES	COMMISSION SPECIALISEE ADAPAEF
OBJECTIFS	<i>Préparation du budget prévisionnel et clôture des comptes</i>	<i>Mise en œuvre PDPG, validations des aides allouées aux AAPPMA sur projets, élaboration des projets FD et suivi, validation des versements redevances AAPPMA</i>	<i>Stratégie migrateurs, élaboration projets FD et suivi, suivi PLAGEPOMI</i>	<i>Mise en œuvre SDDL, validations des aides allouées aux AAPPMA sur projets, élaboration des projets FD et suivi</i>	<i>Suivi contraventions et délits, actualisation des transactions</i>	<i>Avis sur décisions relatives à la pêche amateurs et aux engins (art.17 des statuts)</i>
COMPOSITION	Pierre FONTAN	Didier MINVIELLE-DEBAT	Olivier BRIARD	Pierre DUFOURCQ	Gilles BERGEROO	Pierre GIL
	Jean-François REGNIER	Olivier BRIARD	François PARBAUD	Jean-François REGNIER	Yves LOUROUSE	Alain DASQUET
	Yves LOUROUSE	Michel PEDEFLOUS	Didier MINVIELLE-DEBAT	Didier MINVIELLE-DEBAT	Bernard PHILIPPE	Didier GUERACAGUE
		François PARBAUD		Pierre FONTAN		Olivier BRIARD
	Jean DUPEBE		Erick MARY		Gilles BERGEROO	

Rapport moral du Président

2016, Nouvelle mandature !

Lors des élections organisées le 19 mars 2016, la Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques a vu un certain nombre de nouveaux collaborateurs intégrer le Conseil d'Administration. En effet, sur les seize membres, huit sont de nouveaux administrateurs.

Ceux-ci, provenant d'horizons divers, amenant leur vision et leur expérience avec sérieux et respect, sont soucieux du développement du loisir pêche et de la protection du milieu aquatique. Qu'ils soient remerciés ici pour leur implication.

Je n'oublie pas pour autant de remercier les « anciens » pour tout le travail qui a été le leur durant des années.

Dans ce nouveau Conseil d'Administration près des 3/4 des AAPPMA y sont représentées. Des commissions de travail ont été établies à la suite du Conseil d'Administration du 29 avril 2016. Toutes se sont réunies au moins une fois durant l'année, hormis la commission spécialisée « amateurs aux engins ». J'invite d'ailleurs le Président de cette Commission et ses membres à la réunir cette année. Le nouveau Conseil d'Administration souhaite par ailleurs poursuivre les objectifs fixés depuis plusieurs années à savoir que la Fédération puisse accompagner aux mieux les AAPPMA dans la mise en œuvre de leurs missions. Je ne pense pas me tromper en disant que cet objectif-là est atteint et continue à l'être.

Sur cette année 2016, difficile de ne pas faire un zoom sur le principe de rééquilibrage.

La décision prise par les instances préfectorales d'annuler la démarche mise en place est un grand regret pour moi et je crois, pour de nombreux Administrateurs et Délégués. L'objectif de la démarche était d'éviter tout risque de concurrence entre AAPPMA (aller chercher de nouveaux pêcheurs, et non pas ceux du voisin) au moment de la mise en place des ventes de cartes de pêche par internet et ainsi d'assurer une stabilité financière à toutes les associations. Ce principe avait été adopté par une large majorité, ce qui renforce encore davantage mon amertume.

Cette annulation nous a conduits à « détricoter » ce qui avait été mis en œuvre en 2015.

Ceci étant fait, je souhaite que pour cette nouvelle mandature, nous puissions travailler dans la sérénité avec l'ensemble des AAPPMA et ce, dans le respect des missions qui sont définies dans nos statuts.

Le respect des statuts, voici un autre sujet, difficile, mais dont on ne peut faire l'impasse. La Fédération a engagé un contentieux en référé, devant le Tribunal de Grande Instance de Bayonne le 15 décembre 2015 envers l'AAPPMA APRN.

Rappelons en effet que depuis trois ans, cette association mettait en place des permissions -qu'elle proposait aux détenteurs d'une carte de pêche d'une autre AAPPMA afin de leur permettre de pêcher sur ses lots propres-, permissions non prévues par les statuts d'une part et pour lesquelles aucune cotisation fédérale n'était versée, d'autre part. Cette affaire est toujours en cours puisqu'une expertise a été ordonnée le 10 novembre 2016 par Arrêt de la Cour d'Appel de PAU.

En parallèle, les services de l'Etat ont engagé une procédure administrative qui s'est concrétisée, en début d'année, par une demande d'avis à la Fédération sur un retrait d'agrément de l'association. Compte tenu du contexte décrit précédemment, le Conseil d'Administration a émis un avis favorable à l'unanimité. A cette date, je ne connais pas les suites de cette procédure administrative.

Des projets à venir !

Malgré tous les oui-dire (« il n'y a plus de poisson », « la qualité de l'eau... » « le permis est trop cher » etc...) on constate globalement une relative stabilité des effectifs qui me fait penser que tout ce que vous et nous mettons en œuvre n'est peut-être pas vain.

2016 a été l'année de l'élaboration de l'état des lieux du Schéma Départemental de Développement du Loisir pêche (SDDL). Ce schéma qui découle de la stratégie nationale de développement du loisir pêche verra le jour à la fin du 2^{ème} trimestre 2017 au travers d'un plan d'actions à cinq ans. La Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques a, d'ores et déjà, anticipé une partie du financement des actions grâce aux affectations de résultats antérieurs. Près de 100 000 euros sont ainsi « réservés » pour cette opération ; il ne tient qu'à vous qu'elle soit pour l'avenir une réelle réussite.

Un autre chantier non négligeable nous attend pour les années à venir : l'effacement de huit ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique. La Fédération est désignée pour être maître d'ouvrage qui engagera alors des sommes conséquentes. Cette opération sera financée à 100% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, que je tiens à remercier ici, puisque nous avons répondu à leur appel à projets et que nous avons été retenus. Lorsque j'ai expliqué au Conseil d'Administration de la Fédération Nationale que nous allions porter cette démarche, j'ai vu des grands yeux s'ouvrir et des hochements de tête significatifs. Or, je suis persuadé que c'est notre mission à tous d'engager des actions concrètes pour le milieu, comme cela est le cas avec cette démarche ambitieuse.

Je tiens d'ailleurs à vous présenter, Nicolas HEITZ à qui revient la coordination de cette opération. Nicolas, bienvenu au club !

Soyons et soyez attentifs par ailleurs à la mise en place de la compétence « GEMAPI » (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) dans les Collectivités. Il y va de notre responsabilité d'être présents ! A ce titre, la réactualisation du PDPG engagée pour 2017 et la volonté de mettre en place un programme opérationnel de restauration des milieux en 2018, suite logique du programme « brigades vertes », seront des atouts majeurs pour arguer de nos compétences lors de discussions avec les Collectivités.

Enfin, abordons la problématique « saumon », à mon sens poisson emblématique pour la restauration des milieux et le développement du loisir pêche.

L'action de l'AAPPMA du Gave d'Oloron demandant l'arrêt de la pêche des filets dérivants, doit et demande l'adhésion de tous. Le Conseil d'Administration de la Fédération a décidé d'étendre cette opération sur le Gave de Pau et la Nive. L'objectif est de solliciter des délibérations de toutes les communes riveraines demandant l'arrêt de cette pratique, action qui ne pourra se faire sans le soutien des AAPPMA. En complément, nous nous réservons le droit de lancer une grande pétition nationale et pourquoi pas, internationale, si le travail engagé par l'AAPPMA du Gave d'Oloron n'est pas suffisant.

Je ne terminerai pas sans remercier toutes les instances avec qui nous avons des rapports plus que corrects et empreints de respect, ainsi que tous les salariés de la Fédération pour leur travail, leur disponibilité et leur professionnalisme.

Le Président
André DARTAU

Représentations « externes »

ARFA (A. DARTAU/J.DUPEBE/Y.LOUROUSE/JF.REGNIER)

L'Association Régionale des Fédérations d'Aquitaine a pour objet de coordonner les actions des fédérations à l'échelon régional. Elle porte notamment les dossiers « éducation à l'environnement » auprès du Conseil Régional ainsi que le Programme de Sauvegarde de l'Ecrevisse à Pattes blanches. A.DARTAU et JF.REGNIER ont participé à l'Assemblée Générale du 2/06/16. A.DARTAU, Y.LOUROUSE et J.DUPEBE ont participé à l'Assemblée Générale du 25/01/17. A.DARTAU a participé aux CA les 14/09/16 (ainsi que JF.REGNIER) et 25/01/17.

ASSOCIATION REGIONALE AR ALPC (A.DARTAU/JF REGNIER)

L'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (Nouvelle Aquitaine) est une association loi 1901, formée des Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne. Elle a été créée en 2016 dans le but de caler les organisations régionales de pêche de loisir sur celles des nouvelles régions. A.DARTAU a participé à l'Assemblée générale électorale du 25/06/16 et a été élu Vice-Président. A.DARTAU et JF.REGNIER ont participé à une Assemblée générale le 29/11/16.

CODERST (Y. LOUROUSE OU A. DARTAU)

Le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) est une assemblée départementale consultée par le Préfet dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Ce Conseil est présidé par le Préfet ou son représentant. Il est composé de vingt-cinq membres titulaires et de dix-huit membres suppléants désignés par arrêté préfectoral. Il se réunit mensuellement, sauf au mois d'août.

La consultation du CODERST est prévue réglementairement dans le cadre de procédures administratives particulières (autorisation, dérogation). Quelques dossiers sont présentés pour information des membres, en général des synthèses et rapports d'activités. L'avis émis porte notamment sur les projets en matière : d'installations classées industrielles, agricoles, agro-alimentaires, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de la police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives liées à l'eau, aux eaux destinées à la consommation humaine et aux eaux minérales naturelles, des risques sanitaires liés à l'habitat.

En 2016 et début 2017, la Fédération a assisté à toutes les séances.

COGEPOMI (A. DARTAU)

Créé dans huit grands bassins, dont celui de l'Adour, le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs est chargé d'établir le plan de gestion des poissons migrateurs, en eau douce et en mer. Ses membres sont nommés pour 5 ans par le préfet coordonnateur de bassin, président, et représentent les collectivités territoriales, l'administration gestionnaire et les différentes catégories de pêcheurs, usagers, concessionnaires et propriétaires concernés ainsi que des scientifiques.

A.DARTAU a participé aux sessions plénières du 24/06 et 7/12.

CDNPS « NATURE » MM. DUPEBE/PEDEFLOUS ET « CARRIERES » MM. FONTAN/MARY

La Commission Départementale Nature, Paysages et Sites est une commission créée par l'article 20 du décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives (articles R. 341-16 à R. 341-25 du code de

l'environnement). Outre la compétence nouvelle en matière d'unités touristiques nouvelles issues de la loi n° 200517 relative au développement des territoires ruraux (article L. 145-5 du code de l'urbanisme), elle regroupe les anciennes commissions suivantes :

- la commission départementale des sites, perspectives et paysages, instituée par l'article 1er de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque ;
- la commission départementale des carrières (décret n°94-486 du 9 juin 1994) ;
- et le comité départemental de concertation et de suivi «Natura 2000» (circulaire du 26 juillet 2002 relative à la relance de la concertation Natura 2000).

M. FONTAN a participé à la commission thématique « carrières » le 12 mai 2016 et 13 octobre 2016.
M. MARY a participé à une commission thématique « carrières » le 9 mars 2017.

FNPF (A. DARTAU/JF REGNIER)

La Fédération Nationale de la pêche en France a succédé à l'Union Nationale pour la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique, qui avait été créée en 1947. C'est la loi sur l'eau (LEMA), du 30 décembre 2006, qui reconnaît à la FNPF le caractère d'établissement d'utilité publique. Sa constitution officielle a eu lieu le 5 février 2007 au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, aujourd'hui Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. La FNPF est dirigée par un conseil d'administration de 35 membres dont l'un représente les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et par un bureau de 13 membres. Les membres du C.A travaillent aux missions qui incombent à la FNPF au travers de sept commissions permanentes et huit groupes de travail. Une dizaine de salariés permanents œuvre également au service de la pêche au siège parisien.

La Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques participe chaque année au congrès (Assemblée Générale). Celui-ci a eu lieu les 18 et 19 juin 2016.

Par ailleurs, A. DARTAU a été réélu au Conseil d'Administration de la FNPF et a participé de ce fait à différents C.A (10/05/16 ; 31/05/16 ; 8 et 9/11/16 ; 7/02/17 ; 7/03/17) et commissions techniques (28 et 29/06/16 ; 11 et 12/10/16 ; 14/12/16 ; 14 et 15/03/17) au cours de l'année.

PARC NATIONAL (JF. REGNIER)

Le Parc national des Pyrénées est le troisième parc national français, créé par le décret du 23 mars 1967 modifié par le décret du 15 avril 2009. Si le Parc national des Pyrénées est un territoire, c'est aussi un établissement public à caractère administratif, sous la tutelle du Ministère en charge de l'environnement. Parmi les commissions en charge du suivi des actions du Parc, figure le Conseil Economique, Social et Culturel (CESC). Celui-ci assiste le conseil d'administration et le directeur du Parc national des Pyrénées, notamment, en matière de politique contractuelle, de suivi et de mise en œuvre de la charte du territoire et d'animation de la vie locale.

Il est composé de représentants d'organismes d'associations et de personnalités qui participent à l'activité économique, sociale et culturelle dans le Parc national des Pyrénées ou concourent à la vie locale, ainsi que des représentants des habitants et des usagers du Parc national des Pyrénées (accompagnateurs en montagne, responsables de gîtes et de refuges, représentants du tourisme et de l'agriculture...). A ce titre, JF. Régnier représente la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques en tant que membre du Conseil d'Administration (5/07/16 et 18/10/16). A noter également la présence d'A.DARTAU au Conseil Economique et Social le 2/12/16.

SAGE COTIERS BASQUE (O. BRIARD)

Le territoire du SAGE Côtiers basques, situé à l'extrême Sud-Ouest de la France, couvre les bassins versants français de neuf fleuves côtiers : la Bidassoa, le Mentaberri erreka, l'Untxin, la Nivelle, le Basarun erreka, le Baldareta, l'Uhabia, le Lamoulie et le moulin Barbot.

Très urbanisé sur la côte en particulier, le territoire compte à l'année près de 143 000 habitants. En été, cette population triple avec une arrivée massive de touristes attirés par une nature préservée et généreuse en termes de paysages et de zones balnéaires. L'économie locale est tournée vers l'eau, sous toutes ses formes, par une économie des sports de glisse particulièrement développée et une

activité autour de la pêche traditionnelle encore bien présente. De plus, l'économie du tourisme se base sur l'attractivité du territoire et ses atouts naturels, notamment en termes de qualité des eaux de baignade. Les élus locaux ont fait de la qualité de l'eau une de leur préoccupation majeure depuis plus de 10 ans et désirent, à travers l'élaboration du SAGE, grouper leurs efforts pour proposer ensemble des solutions pérennes de préservation des territoires. Les trois enjeux retenus pour le SAGE sont la qualité des eaux, l'eau et l'urbanisme et les milieux.

O. Briard représente la Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques en tant que membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il a participé à un atelier dédié le 30/11/2016.

UFBAG (A. DARTAU/Y.LOUROUSE)

L'UFBAG (Union des fédérations, pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Adour-Garonne) regroupe dix-huit fédérations départementales issues des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Cinq autres départements en font partie : la Charente, la Charente-Maritime, la Corrèze, le Cantal et la Lozère. Outre une mission d'harmonisation et de mutualisation, l'UFBAG est chargée d'assurer l'interface entre les fédérations départementales et la Fédération Nationale pour la Pêche en France ainsi que les divers acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle du bassin. L'UFBAG concourt à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques ainsi qu'à la promotion du loisir pêche en structurant le réseau des fédérations. A. DARTAU représente la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques, en tant que membre du Conseil d'Administration (réuni le 24/01/17, avec Y.LOUROUSE), ainsi qu'au congrès, avec JF. REGNIER, tenu les 14 et 15/05/16.

DIVERS (RENCONTRES PONCTUELLES)

- Assemblée générale du CPIE Béarn, le 2/05/16 (A.DARTAU)
- Participation au « fishing days » à St-Pée/Nivelle, le 21/05/16 (O. BRIARD et A. DARTAU)
- Réunion du Conseil de développement du Pays basque à Baïgorry le 27/05/16 (G.BERGEROO)
- Participation au concours float tube sur le lac du Gabas organisé par l'AAPPMA Pesquit le 12/06/16 (A.DARTAU)
- Rencontre Commissaire Enquêteur Pour détermination de la zone du domaine public maritime de saint Jean de Luz le 13/06/16 (G.BERGEROO)°
- Participation à une réunion de la cellule sécheresse le 6/09/16 (A.DARTAU)
- Rencontre avec la DREAL en tant qu'Association Agréée de Protection de l'Environnement, le 16/09 à Pau (A. DARTAU) et le 25/10/2016 (G. BERGEROO) à Bayonne
- Participation au COPIL du bassin versant des Luys à Amou le 29/09/16 (A.DARTAU et J.DUPEBE)
- Rencontre de la famille Burguette à Ibarron pour clôture procédure et sensibilisation mineur le 30/09/16 (G.BERGEROO)°
- Participation au COPIL du bassin versant des Luys à Amou 8/10/16 (J.DUPEBE)
- Participation à la commission attribution de licences aux pêcheurs professionnels à Mont-de-Marsan, le 10/11/16 (A.DARTAU)
- Participation à une réunion sur l'évolution des déclarations de captures de saumon à la FNPF le 30/11/16 (A.DARTAU)
- Participation à la commission attribution de licences aux pêcheurs professionnels à Bordeaux, le 5/12/16 (A.DARTAU)
- Rencontre avec le Collectif des Associations de Défense de l'Environnement du Pays basque et du Sud des Landes (G. BERGEROO), le 13/12/2016 à Bayonne
- Participation au COPIL projet eaux vives gave de Pau à Nay le 20/01/17 (Y.LOUROUSE)
- Participation à la labellisation d'un parcours en Dordogne le 30/01/17 (A.DARTAU)
- Réunion d'expertise le 3/02/17 avec l'Expert judiciaire désigné par la Cour d'Appel de Pau dans le dossier FDAAPPMA C/AAPPMA APRN (G. BERGEROO)
- Participation au Conseil d'Administration du Club Halieutique Interdépartemental, le 22/02/17 (JF.REGNIER)
- Participation à une rencontre entre le Conseil Régional et les Fédérations de la nouvelle Aquitaine, le 22/2/17 (A.DARTAU)
- Participation à la rencontre de l'Agence Régionale pour la Biodiversité à Hendaye, le 9/03/17 (G.BERGEROO)
- Participation à une réunion sur projet eaux vives gave de Pau à Lourdes le 23/03/17 (Y.LOUROUSE)

Commissions « internes » : synthèse des activités

COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES

La Commission, présidée par M. BERGEROO et à laquelle participaient MM. DARTAU, LOUROUSE et PHILIPPE, s'est réunie le 19 novembre 2016 afin de débattre du mode de traitement des procès-verbaux et de la revalorisation du barème des transactions civiles.

De ce fait, elle a soumis à l'avis du Conseil d'Administration les dispositions suivantes :

- maintien du fonctionnement de la commission, instauré par les précédents mandats ;
- gestion courante des procédures par le Président de la Commission, G. BERGEROO ;
- proposition d'un nouveau barème à adopter en 2017.

Ces mesures ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 18 mars 2017.

Tableau des infractions prévues par le Code de l'Environnement : la Commission prend note que les services administratif et technique (garderie) de la Fédération sont en train de finaliser un tableau très complet qui reprendra l'intégralité des infractions telles que le Code de l'Environnement les prévoit, mais également des informations pouvant servir à l'ensemble de la garderie des Pyrénées-Atlantiques : classifications des infractions (C1, C2, C3...), codes NATINF, références aux articles du code de l'Environnement qui prévoient et sanctionnent les infractions.

COMMISSION PROTECTION GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le schéma redevances prévoyait le versement d'un « bonus » fédéral lorsque les redevances piscicoles ne couvraient pas l'ensemble du projet porté par une AAPPMA. De nombreux critères avaient été imposés pour en bénéficier (existence d'un plan de gestion, projets de restauration de milieux hors « brigades vertes »...), ce qui a sans doute limité l'émergence de projets depuis 2013.

Le système a donc été simplifié et désormais l'ensemble des AAPPMA peuvent bénéficier d'aides en matière de : restauration des habitats piscicoles, restauration de la continuité écologique ; restauration des zones de reproduction ; opérations suivant les recommandations du PDPG.

La Commission Technique Protection et Gestion des milieux aquatiques examinera les premiers projets en septembre 2017.

COMMISSION MIGRATEURS

Cette commission est présidée par O. BRIARD et les principales activités ont consisté à la réflexion sur les perspectives en matière de gestion des espèces migratrices et à la pêche aux lignes du saumon. La commission est également ouverte à des personnes extérieures (autres associations...) afin d'enrichir les débats.

Une commission s'est tenue le 21 octobre et a permis de faire l'état des lieux de la saison 2016 (stock migrant, captures) afin d'anticiper la session plénière du COGEPOMI à venir en fin d'année.

COMMISSION FINANCES

Cette commission est présidée par P. FONTAN et les principales activités ont consisté :

- à la préparation du Conseil d'Administration du 19/11/16 (budget prévisionnel 2017), la commission s'étant réunie le 12/10/16.
- à la préparation du Conseil d'Administration du 19/03/17 (arrêt des comptes 2016 ; affectation du résultat), la commission s'étant réunie le 9/03/17.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

Une grande partie de l'année 2016 a été consacrée à l'élaboration de l'état des lieux (cf. chapitre associé). La commission Développement du Loisir Pêche, présidée par P. DUFOURCQ, s'est tout d'abord réunie le 21/09/16 afin de faire un premier bilan des enquêtes réalisées et établir le planning de rédaction de l'état des lieux.

La commission s'est à nouveau réunie le 18/01/17 afin de préparer la rencontre de présentation de l'état des lieux aux AAPPMA prévue le 27/01/17.

A la suite de ce travail, différents ateliers, ouverts aux personnes extérieures (Offices de tourisme, détaillants, guides...) ont été organisés courant février afin de réfléchir au plan d'actions à mettre en œuvre pour les 5 prochaines années. Les membres de la commission ont participé aux différents ateliers.



Atelier de réflexion sur le SDDL, le 20/02/17

Bureau : synthèse des réunions

DATES	PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS
12 mai 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement vis-à-vis du GDSAA - Perspectives sur la démarche « rééquilibrage » - Affaires juridiques : plainte pour pollution sur l'Ayguelongue - Approbation compte rendu de bureau du 8/04 - Information sur appel à projets hydroélectricité
10 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Perspectives sur le programme brigades vertes - Perspectives sur la démarche « rééquilibrage » - Validation d'un dossier sur les enjeux autour du saumon - Affaires juridiques : validation d'un protocole d'accord pour transaction suite à pollution sur l'Ayguelongue - Approbation compte-rendu de bureau du 12/05 - Refus sur aides financières à l'acquisition de matériel d'initiation en l'absence d'APN
21 juillet 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Modifications sur le PV d'AG - Perspectives sur la démarche « rééquilibrage » (avis FNPF) - Positionnement sur le dossier saumon préparé par l'AAPPMA du gave d'Oloron - Bilan des animations sur le Tour de France - Point d'information sur les démarches « continuité écologique » et « SDDL » - Affaires juridiques : plainte contre un pêcheur professionnel ; mise en place de la commission des affaires juridiques (nouvelle équipe) - Approbation compte rendu de bureau 10 juin - Diffusion d'une pétition sur la continuité écologique
20 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du prochain Conseil d'Administration - Migrateurs : rappels sur positionnement sur le dossier saumon préparé par AAPPMA du gave d'Oloron et préparation prochaine commission migrateurs - Affaires juridiques : conclusion d'une transaction civile - Participation à un salon spécialisé - Projets de réponse à différentes sollicitations d'AAPPMA
19 octobre 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du prochain Conseil d'Administration - Affaires juridiques : décisions de justice - Approbation compte rendu de bureau 20 septembre et CA 24 septembre - Positionnement sur compagnonnage sur DPF et informations relatives aux cyanobactéries
24 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Compte rendu réunions techniques COGEPOMI - Compte rendu de la commission des affaires juridiques du 19 novembre - Approbation compte rendu de bureau 19 octobre - Projets de réponse à différentes sollicitations d'AAPPMA - Information sur diffusion d'un compte rendu de CA sans autorisation
15 décembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Affaires juridiques : réflexion sur règlement intérieur suite à diffusion d'un compte rendu de CA sans autorisation ; plainte pour pollution sur Layserotte ; plainte pour travaux sans autorisation (bassin Nivelle) ; demande de rencontre du Préfet pour exploitation sans autorisation - Bilan du partenariat avec le GIE des moniteurs guides de pêche - Approbation compte rendu de bureau 24 novembre et CA 19 novembre - Projet de règlement des achats - Renouvellement de la gestion de la copropriété - Estimatif du préjudice Fabrèges et perspectives - Engagement du remboursement « rééquilibrage » - Projet de trame pour les rapports d'activités des AAPPMA
26 janvier 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du calendrier des instances (CA, AG) - Projets de communiqués sur écrevisses et continuité écologique - Préparation d'une rencontre avec le Préfet - Affaires juridiques : plainte contre des pêcheurs et une société de Mareyeurs - Refus sur rétrocession droit de pêche Lac du Gabas - Perspectives sur préjudice Fabrèges - Refus adhésion ANPER

	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la « Fête de la Sange » - Maintien décision sur interruption des ventes de cartes au siège de la Fédération
17 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation compte rendu CA 18 février - Préparation du prochain CA - Projet d'achat de véhicule - Cormorans : préparation du prochain arrêté et contraintes - Projets de dossier saumon » pour les élus du gave de Pau et de la Nive - Acquisition de lots en achat groupé - Gestion des pass pêche - Avis demandé aux AAPPMA sur projet d'arrêté réserves de pêche
13 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de la prochaine Assemblée générale

Synthèse des décisions du Conseil d'Administration

DATES	DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
29 avril 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du compte rendu du CA du 5 mars 2016 - Approbation des délégations - Constitution de 6 commissions de travail - Positionnement sur l'exploitation professionnelle de l'écrevisse de Louisianne - Positionnement sur la pêche à la ligne de l'anguille jaune - Information sur les actions en justice
17 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du compte rendu du CA du 29 avril 2016 - Positionnement sur l'opération de rééquilibrage - Positionnement sur l'adhésion au GDSAA - Compte rendu du groupe de travail sur le programme brigades vertes - Information sur les actions en justice - Informations diverses : enquête publique sur la baie de St-Jean-de-Luz
24 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du compte rendu du CA du 17 juin 2016 - Approbation des demandes de changements réglementaires pour diffusion à la DDTM - Point d'information sur les projets de restauration de la continuité écologique - Point d'information sur l'élaboration du SDDL - Information sur les actions en justice - Sujets divers : annulation dispositif rééquilibrage, positionnement divers (cartouche cormorans, gestion du DPF), désignation de délégués à l'ARFA, informations diverses
19 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du compte rendu du CA du 24 septembre 2016 - Approbation du budget prévisionnel 2017, des cotisations 2017 et du programme d'actions - Information sur les actions en justice - Synthèse des redevances piscicoles, approbation aides fédérales sur projets, approbation d'un appel à projets 2017 sur enveloppe dédiée - Positionnement sur les demandes d'inventaires piscicoles (projets impactants) - Informations diverses
18 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du compte rendu du CA du 19 novembre 2016 - Avis sur projet de retrait d'agrément de l'AAPPMA APRN - Réactualisation du règlement des achats - Réactualisation de la décision relative à la mise à disposition d'un véhicule de mission pour le Président - Information sur les actions en justice - Présentation de l'état des lieux du SDDL - Informations diverses
18 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du compte rendu du CA du 18 février 2017 - Bilan des ventes de cartes de pêche 2016 - Arrêt des comptes 2016 et décisions sur affectation du résultat - Affaires juridiques : bilan 2016, quitus sur le fonctionnement de la commission et actualisation du barème des transactions civiles - Informations diverses

CARTES DE PECHE

Ventes de cartes de pêche 2016

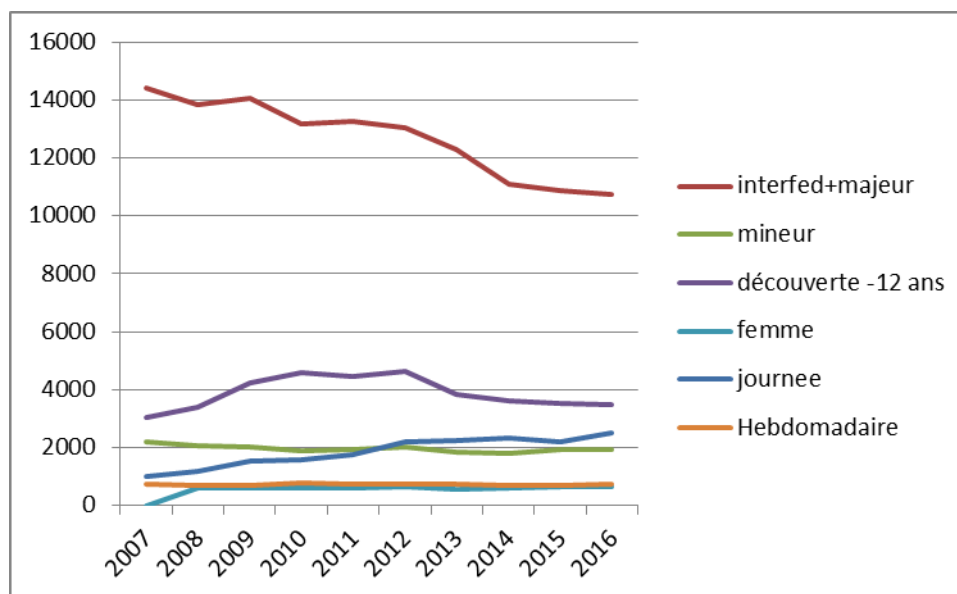
	Personne Majeure		TOTAL	Découv. Femme	Personne Mineure	Découv. Enfant	Hebdo- madaire	Journa- lière	CPMA MIGRATEURS	TOTAL PRODUITS
	Départem.	Interfédérale								
ARUDY	110	57	167	17	50	103	13	40	5	395
BASABÛRÛA	168	149	317	13	46	76	25	64	7	548
BATBIELHE	185	260	445	34	137	215	20	88	4	943
BIELLE	50	54	104	1	21	34	5	12	1	178
G.ASPOISE	104	74	178	9	23	42	30	54	4	340
G.BARETOUNAISE	81	20	101	6	31	41	13	24	2	218
G.ORTHEZIENNE	457	408	865	70	130	245	24	155	64	1553
G.PALOISE	653	728	1381	84	231	462	37	351	57	2603
G.PUYOLAISE	35	120	155	9	17	64	3	27	6	281
G.OLORON	816	390	1206	67	174	360	105	263	611	2786
I.C.BAÏSES	291	124	415	19	90	152	9	65	13	763
LARUNS	134	101	235	17	44	103	97	188	3	687
APRN	715		715	31	150	164	143	294	5	1502
NIVE	786	583	1369	77	186	317	83	172	59	2263
NIVELLE	377	284	661	37	139	315	61	186	23	1422
P.MIXE	215	107	322	20	69	102	11	41	4	569
P.SOULE	134	54	188	7	46	86	19	31	21	398
PESQUIT	773	1161	1934	131	374	595	34	442	34	3544
ADAPAEF	8		8							8
	10766			649	1958	3476	732	2497	923	21001

Comparatif des ventes

Le comparatif des ventes montre une stabilité pour toutes les cartes sauf les cartes personnes majeures et les découvertes enfants de moins de 12 ans. Contrairement à l'année dernière, les cartes journalières sont en forte progression. Le bon niveau de capture de saumons a entraîné une augmentation des ventes de CPMA Migrateurs.

CARTES	2015	2016	Perte ou gain	Pourcentage
Interfédérale	4599	4674	+75	+1.63%
Personne Majeure	6279	6092	-187	-2.98%
Découverte Femme	650	649	-1	-0.15%
Personne Mineure	1920	1958	+38	+1.98%
Découverte - 12 ans	3528	3476	-52	-1.47%
Hebdomadaire	710	732	+22	+3.10%
Journalière	2221	2497	+276	+12.43%
CPMA Migrateurs	851	923	+72	+8.46%
Vignette Club Halieutique	174	192	+18	+10.34%

Il est intéressant de comparer la vente de cartes de pêche sur un pas de temps plus long afin d'analyser l'évolution des adhérents. Les courbes ci-dessous tracent les tendances observées depuis 2007 (année de mise en place de la CPMA et de nouveaux produits).



Si globalement, le nombre de personnes s'acquittant d'une carte de pêche a peu varié en 10 ans, il n'en est pas de même si on analyse plus précisément les choses. Ainsi, un décrochage important est observé sur les cartes personnes majeures et interfédérales en 2014, alors que les journalières sont en constante augmentation (sauf 2015). Les autres produits semblent marqués par une grande stabilité.

Premières observations 2017

VENTE GLOBALE DES CARTES INTERNET : TENDANCES 2017

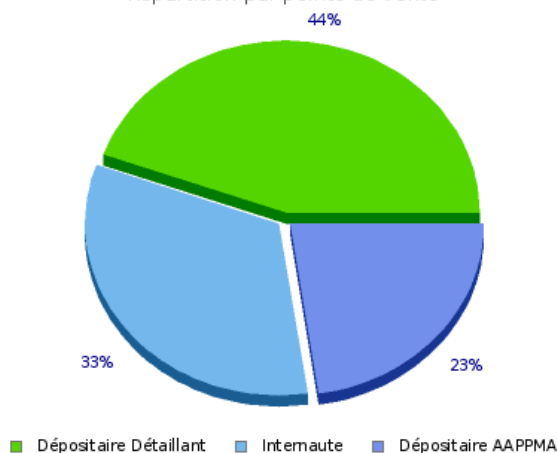
Produit	Saison 2016	Saison 2017	Evolution au 21/03/2016 / 21/03/2017	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure CHI (Club Halieutique Interdépartemental)	3505	3702	+197	+5.62%
Carte Personne majeure	4094	4038	-56	-1.37%
Carte Découverte Femme	363	354	-9	-2.48%
Carte Personne mineure	996	1049	+53	+5.32%
Carte Découverte -12 ans	1347	1563	+216	+16.04%
Carte Hebdomadaire	33	48	+15	+45.45%
Carte Journalière	429	483	+54	+12.59%
Total Cartes de Pêche	10767	11237	+470	+4.37%
Option Club Halieutique Interdépartemental	34	28	-6	-17.65%
Autres options	628	636	+8	+1.27%
Total cartes de pêche + options	11429	11901	+472	+4.13%

Un net rebond a pu être remarqué sur la vente totale des cartes de pêche à la mi-mars (cf. Tableau ci-dessus). Alors que les mois de janvier et février présentaient des écarts inquiétants par rapport à l'an dernier, l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie, alliée aux conditions météorologiques favorables, ont, semble-t-il, incité plus que d'habitude, les pêcheurs à acheter une carte. Au 21/03, l'écart était très positif (+4%). Depuis, les écarts se sont fortement réduits et on observe une grande stabilité avec les effectifs de l'an dernier à la même période.

VENTE GLOBALE DES CARTES : REPARTITION PAR POINTS DE VENTE STATISTIQUES DU 15/12/2016 JUSQU'AU 21/03/2017

Point de vente	Nbre de Commandes	Nbre de produits	Pourcentage
Dépositaire Détaillant	4763	4763	44.46%
Internaute	3526	4030	32.92%
Dépositaire AAPPMA	2423	2423	22.62%
Total	10712	11216	100%

Répartition par points de vente



La proportion prise par les achats de cartes de pêche auprès de dépositaires (détaillants ou AAPPMA) reste prépondérante (près des 2/3 des cartes vendues). Mais il faut noter que la tendance d'acquisition de cartes depuis son domicile est toujours à la hausse (passage d'une proportion de 27% en 2014 à 33% en 2017).

Nombre Total de PV enregistrés : 136

RÉPARTITION PAR AAPPMA

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	8
BASABURUA (HTE SOULE)	2
BIELLE & BILHÈRES	1
GAULE ASPOISE	1
GAULE PALOISE	14
GAULE PUYOLAISE	3
GAVE D'OLORON	17
NIVE	31
NIVELLE CÔTE BASQUE	42
PAYS DE MIXE	2
PAYS DE SOULE	1
PESQUIT.....	11
AUTRE	3

Rédacteurs des PV

ONCFS	73
Gardes particuliers d'AAPPMA & de la Fédération	61
ONEMA.....	2

Infractions relevées

Pêche sans carte	52
Pêche sans être porteur de sa carte de pêche.....	2
Pêche dans une réserve de pêche.....	38
Pêche par modes et/ou engins prohibés (divers)	29
Pêche pendant les heures d'interdiction	9
Pêche sans avoir l'autorisation du détenteur du droit de pêche	2
Non-respect des conditions de pêche d'espèces protégées (saumon, anguille...).....	5
Pêche pendant les temps d'interdiction	3
Opposition à la recherche d'une infraction.....	1
Capture de poisson(s) de taille non réglementaire	2

Rapports de constatations (pollutions, dégradation du milieu)	5
---	---

Transaction civile perçue en 2016

Nom des AAPPMA	Contraventions		Délits		Protection Nature	Jugements			Pour info Honoraires, frais de recouvrement payés par la FD	Part totale revenant aux AAPPMA
	FEDERAT°	AAPPMA	FEDERAT°	AAPPMA		dommages et intérêts		somme allouée art. 471.1CPP		
						FEDERAT°	AAPPMA			
ARUDY	0,00					375,00	375,00	450,00	450,00	375,00
LES PROP. RIV. NIVE	80,50	80,50								80,50
BASABURUA	115,00	115,00								115,00
BATBIELHE	0,00					4 748,74	13 764,86	1 271,06	1 271,06	13 764,86
BIELLE	23,00	23,00								23,00
G. ASPOISE	0,00									-
G. BARETOUNAISE	0,00									-
G. ORTHEZIENNE	0,00									-
G. PALOISE	672,50	672,50				249,93	724,47	251,94	251,94	1 396,97
G. PUYOLAISE	0,00									-
GAVE D'OLORON	517,00	517,00								517,00
INTER CANT. BAISES	0,00									-
LARUNS	0,00									-
NIVE	1449,50	1449,50								1 449,50
NIVELLE	3394,50	3394,50				140,63	140,64	390,00	390,00	3 535,14
PAYS DE MIXE	63,50	63,50								63,50
PAYS DE SOULE	0,00									-
PESQUIT	413,50	413,50	434,00	4 066,00				700,00	700,00	4 479,50
FEDERATION	0,00				5 750,00			3 000,00	4 600,00	
Sous-total	6 729,00 €	6 729,00 €	434,00 €	4 066,00 €	5 750,00 €	5 514,30 €	15 004,97 €			25 799,97
	13 458,00 €		4 500,00 €		5 750,00 €	20 519,27 €		6 063,00 €	7 663,00 €	
			TOTAL Transaction civile			57 953,27 €				

Affaires en justice

JUGEMENTS RENDUS

Cour d'appel de PAU :

En 2001 et 2002, le CSP (devenu ONEMA) avait constaté deux pollutions de la MOUSCLE à MONTAUT (64) occasionnées par les jus de percolation et de ruissellement de la décharge d'ordure du Centre d'Enfouissement Technique de Poueyferré (65), exploité par la ville de Lourdes qui l'avait concédé à la Sté ONYX Midi-Pyrénées, devenue depuis VEOLIA PROPLETE Midi-Pyrénées.

Par jugement du Tribunal Correctionnel de Tarbes du 29 juillet 2014, la commune de LOURDES et VEOLIA PROPLETE avaient été reconnues coupables et condamnées :

- à payer une amende de 30 000 € chacune ;

- à payer, solidairement, à la Fédération de Pêche 64 (la FDAAPPMA 65 s'était désistée en cours d'instruction), la Mairie de Montaut (64), le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Plaine de Nay (64) et l'Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières -ANPER-TOS(65), parties civiles : 5 000 € en réparation du préjudice matériel indirect et 1 000 € au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

En outre, à payer à la Fédération de Pêche :

- 16 716 € en réparation du préjudice matériel suite à la pollution du 8 février 2001 ;
- 4 295 € en réparation du préjudice matériel suite à la pollution du 21 août 2002 ;

La commune de LOURDES et VEOLIA PROPLETE avaient fait appel de ce jugement. A l'audience publique de la Cour d'Appel du 11 octobre 2016, les prévenues se sont désistées de leur appel sur les dispositions civiles et les parties civiles ont accepté ce désistement moyennant paiement des sommes allouées par le jugement de 2014.

La Cour d'Appel, par Arrêt rendu le 24 novembre 2016, a constaté le désistement des prévenues et des parties civiles et a confirmé le jugement déféré en toutes ses dispositions pénales.

Juridiction de proximité de Pau :

Par jugement rendu le 9 septembre 2016, une personne verbalisée par des Gardes-pêche particuliers d'AAPPMA pour pêche sans carte en 2015 a été condamnée, au pénal, à une amende de 200 € et à verser à la Fédération 200 €.

Juridiction de proximité de Bayonne statuant au civil:

La Fédération a assigné un pêcheur professionnel, verbalisé par l'ONEMA en février 2014 sur la NIVELLE à ASCAIN pour : capture de pibales par mode prohibé (tamis), sans autorisation. Par jugement rendu le 31 janvier 2017, le pêcheur a été condamné à payer 1 € de dommages et intérêts. La Fédération ne se pourvoira pas en cassation.

Tribunal de police d'Oloron :

La Fédération s'est portée partie civile, le 2 février 2017, contre un pêcheur verbalisé par l'ONCFS pour plusieurs infractions à la police de la pêche :

- pêche en eau douce avec engin ou filet dans une réserve temporaire de pêche ;
- pêche à la ligne en eau douce dans pertuis, vannage ou passage d'eau à l'intérieur d'un bâtiment ;
- pêche en eau douce à la ligne dans une réserve temporaire de pêche ;
- pêche en eau douce à l'aide de procédé ou de mode de pêche prohibé ;

- pêche en eau douce des espèces de poissons déterminées par arrêté préfectoral ;
- non présentation, par pêcheur, de document valable justifiant de sa qualité de membre d'une association agréée.

Il a été jugé coupable et condamné :

- Au pénal : à des amendes de 750 + 250 + 250 + 150 + 150 + 30 € et à la confiscation des scellés.
- Au civil : à 300 € pour le préjudice moral ; 1000 € préjudice écologique collectif et 500 € article 475 1 CPP.

AFFAIRES EN COURS

Des actions ont également été engagées auprès des tribunaux compétents dans des affaires d'infractions à la police de la pêche (pêcheur amateur), mais aussi pour des délits : braconnage de la civelle (marins-pêcheurs), pollutions (lisier, hydrocarbure), réalisation de travaux sans autorisation (Sté de travaux publics), non-respect du débit réservé et exploitation d'un ouvrage sans respect des dispositions relatives à la libre circulation (centrale hydroélectrique).

Nous ne pouvons vous en dire plus sur le déroulé des affaires en cours de jugement, tant que les voies de recours n'ont pas été épuisées.

REDEVANCES PISCICOLES

Rappels

Principe de répartition établi par le précédent mandat : reversement, à l'AAPPMA impactée, de 80% maximum du montant de la compensation, sur présentation d'actions éligibles concernant l'alevinage, l'empoissonnement, la restauration des milieux, le suivi des milieux... Après acceptation du dossier, un premier versement de 50% est réalisé et le solde est versé sur présentation des justificatifs (factures, PV d'alevinage, rapports...).

Les 20% restants sont maintenus à l'affectation du travail réalisé à la Fédération pour la mise en œuvre de cette opération (accompagnement technique, suivi administratif).

En 2016, deux commissions (juin et octobre) ont examiné les 27 projets présentés par les AAPPMA : 60% concernent des actions d'empoissonnement/alevinage, 36% des actions de restauration des milieux et 4% des actions de suivi. Un montant total de 85 392€ a été reversé (redevances 2016 + reliquats), ce qui permet de solder quasiment l'ensemble des montants dus.

Le Conseil d'Administration de la Fédération du 19 novembre 2016 a entériné la prorogation du schéma jusqu'à la fin du mandat actuel (2021). D'éventuels changements pourront toutefois intervenir en cours de route et devront faire l'objet de décision du Conseil d'Administration.

Voir tableaux ci-après : montant des redevances perçues et affectation des redevances en 2016

MONTANT DES REDEVANCES PERÇUES EN 2016

COURS D'EAU	COORDONNÉES DE LA CENTRALE			Règlement d'eau			AAPPMA CONCERNÉE	2 016	
	NOM	COMMUNE	GERANT	TRF	SAT	BRO		TOTAL PERÇU	
Redevances versées par les usiniers privés									
GAVE DE PAU	SARL DE LAUTURE	LESTELLE	M. DELORT Marc, Co-Gérant SARL	2000			GAULE PALOISE	303 €	
GAVE DE PAU	CALYPSO SA	MONTAUT	M. MAURIES	16000			GAULE PALOISE	2 423 €	
GAVE DE PAU	SARL NAVARRE	MONTAUT	M. DELORT Marc, Co-Gérant SARL	18700			GAULE PALOISE	2 832 €	
GAVE DE PAU	SNC TOURNIER	COARRAZE	M. LABAYRADE	18700			BATBIELHE	2 832 €	
GAVE DE PAU	SARL Cent. Pont d'Espagne	PAU - 46 rue roussille	M. SARRAILH	11000	9 000		GAULE PALOISE	2 836 €	
GAVE DE PAU	Sté HEÏD Fils Frères et Cie	BIZANOS		1000			GAULE PALOISE	151 €	
GAVE DE PAU	Sté Hydroélectrique & Immobilière du Sud (SHIS)	PARDIES	M. LESTRADE		25000	2000	GAULE PALOISE	Empoisonnement	
GAVE DE PAU	SUO ENERGIE	ORTHEZ	SUO ENERGIE	16000			G. ORTHEZIENNE	- €	
GAVE DE PAU	GOWATT	BIRON	GOWATT SAS		25000	2000	G. ORTHEZIENNE	4 484 €	
OUZOM	SAFHLOA	ARBEOST	M. ADISSON	12000			LARUNS	perçues par les Hautes-Pyrénées	
CANCEIGT	Centrale du CANCEIGT	BEOST&LOUVIE SOUBIRO	SNC MORELLO et LACOSTE	5000			LARUNS	757 €	
VALENTIN	Centrale du Pont du Goua	EAUX BONNES	STE TRIBOULY	1200			LARUNS	182 €	
GAVE D'OSSAU	CAÛ AVAL	ARUDY	FILATURES D'OSSAU	2000	3000		ARUDY	693 €	
GAVE D'OSSAU	CAÛ AMONT	ARUDY	S.A. LAPRADE ENERGIE	4000	15000		ARUDY	2 556 €	
GAVE D'OSSAU	ASPEIGT	BIELLE	SARL DELORT SARTHOU	2000			BIELLE	303 €	
GAVE D'OSSAU	BOURDIOU LASSOURDE	BIELLE	SARL DELORT SARTHOU	2000			BIELLE	303 €	
GAVE D'OSSAU	LAÏLHAÇAR	OLORON	SARL LAÏLHAÇAR	6800			GAVE D'OLORON	1 030 €	
GAVE D'ASPE	LOURDIOS	LOURDIOS	EURL LABAY ENERGIE	5000			GAULE ASPOISE	757 €	
GAVE D'ASPE	ETCHEGOYHEN	GURMENÇON	SARL Forces Motrices de Gurmençon	2000			GAVE D'OLORON	303 €	
GAVE D'ASPE	SARL DELORT SARTHOU	OLORON	M. OLORT Armand, Co-Gérant SA	17400			GAVE D'OLORON	2 635 €	
BOURREN BERENGU	Sté Hydroélectrique d'AYDIUS	AYDIUS	SAS STE HYDROELECTRIQUE D'AYDIUS	3000			GAULE ASPOISE	454 €	
ESCUARPE&SOUHET	Sté Hydr. De la Vallée d'ASPE	CETTE EYGUN	Sté Hydr. De la Vallée d'ASPE	2000			GAULE ASPOISE	303 €	
VERT	SARL VERTELEC	MOUMOUR	M. BESSONNEAU	3000			GAVE D'OLORON	454 €	
G. D'OLORON	SARL CHEDD	DOGNEN	SARL CHEDD	3000	12500		GAVE D'OLORON	2 080 €	
G. D'OLORON	Sté Hydro. d'énergie	POEY D'OLORON	Sté hydroélectrique d'Énergie	25000			GAVE D'OLORON	3 786 €	
G. D'OLORON	MASSEYS	SUSMIOU	SARL MASSEYS	3000			GAVE D'OLORON	454 €	
CHOUSSE	EURL D'ARETTE	ARETTE	EURL ARETTE	5000			G. BARETOUNAISE	757 €	
SAISON	Centrale de GOTEIN	GOTEIN LIBARRENX	M. POURRILLOU	6000			PAYS DE SOULE	909 €	
N. ALDUDES	LAKA	ST ETIENNE BAÏGORRY	Mme HARIIGNORDOQUY	1000			NIVE	220 €	
N. ALDUDES	CHANTENIA	ST ETIENNE BAÏGORRY	SA INDARRA	1500			NIVE	227 €	
N. ALDUDES	ETCHAUX	ST ETIENNE BAÏGORRY	STE HYDRO. MOULIN ETCHAUX	2350			APRN	356 €	
LAURHIBAR	Moulin ERROMATEGUY	AHAXE	SA Carrières et Travaux de Navarre	2000			APRN	303 €	
NIVE	CHOPOLO	USTARITZ	SARL CHOPOLO	2000	4000		NIVE	1 167 €	
NIVE	BERHOKO EYHERA	ST MARTIN D'AROSSA	SA INDARRA	9200			NIVE	1 393 €	
								Sous-total 1	38 243 €
Redevances versées par EDF et SHEM, via la FNFP									
GAVE DE PAU	CASTETARBE	CASTETARBE	EDF	11000	9000		G. ORTHEZIENNE	2 578,19 €	
GAVE DE PAU	PUYOO	PUYOO	EDF	11000	9000		GAULE PUYOLAISE	2 554,91 €	
G. D'OLORON	LEGUGNON	OLORON/LEDEUIX	EDF	25000			GAVE D'OLORON	3 283,38 €	
GAVE D'ASPE	SOEIX	SOEIX	EDF	20000	17000		GAVE D'OLORON	4 723,80 €	
GAVE D'ASPE	STE MARIE	OLORON	EDF	13000	11000		GAVE D'OLORON	3 064,30 €	
GAVE D'ASPE	EYGUN-LESCUN	LESCUN	EDF	2550			GAULE ASPOISE	334,94 €	
GAVE D'ASPE	ABEL		EDF	2000			GAULE ASPOISE	183,90 €	
GAVE D'ASPE	ASASP	ASASP	EDF	30000			GAULE ASPOISE 60%	2 364,35 €	
GAVE D'ASPE	ASASP	ASASP	EDF	30000			GAVE D'OLORON 40 %	1 576,23 €	
GAVE D'ASPE	BORCE BARALET	BORCE URDOS ETS	EDF	19300			GAULE ASPOISE	2 535,10 €	
GAVE D'OSSAU	ST CRICQ	ARUDY	EDF	3000			ARUDY	394,08 €	
NIVE	ITXASSOU	ITXASSOU	EDF	8000	5000		NIVE	1 667,51 €	
NIVE	HALSOU	HALSOU	EDF		11250		NIVE	1 417,60 €	
								Sous-total 2/EDF	26 678,29 €
OUZOM	Bge d'ARTHEZ D'ASSON	ARTHEZ D'ASSON	SHEM	1200 ancF de 1930			GAULE PALOISE	544,92 €	
VALENTIN	EAUX BONNES	EAUX BONNES	SHEM	2500			LARUNS	301,11 €	
VALENTIN	ASSOUSTE	ASSOUSTE	SHEM	2100			LARUNS	252,94 €	
GAVE D'OSSAU	SOUSSOUEOU	ARTOUSTE	SHEM	47100			LARUNS	5 672,90 €	
GAVE D'OSSAU	GETEU	GETEU	SHEM	6000			LARUNS	722,66 €	
GAVE D'OSSAU	MERVILLE	ASTE BEON	SHEM	3500			LARUNS	421,59 €	
SAISON	B. GOUX/Moulin DATTO	LICQ ATHEREY	SHEM	6000			BASABURUA	722,66 €	
SAISON	OLHADOKO		SHEM	9000			BASABURUA	1 084,00 €	
SAISON	LARRAU	LARRAU	SHEM	14000 + 3000 Trf			BASABURUA	7 125 €	
GAVE ST ENGRACE	LICQ ATHEREY		SHEM	6000			BASABURUA	722,66 €	
								Sous-total 3/SHEM	17 570,44 €
								TOTAL perçu	82 491,73 €

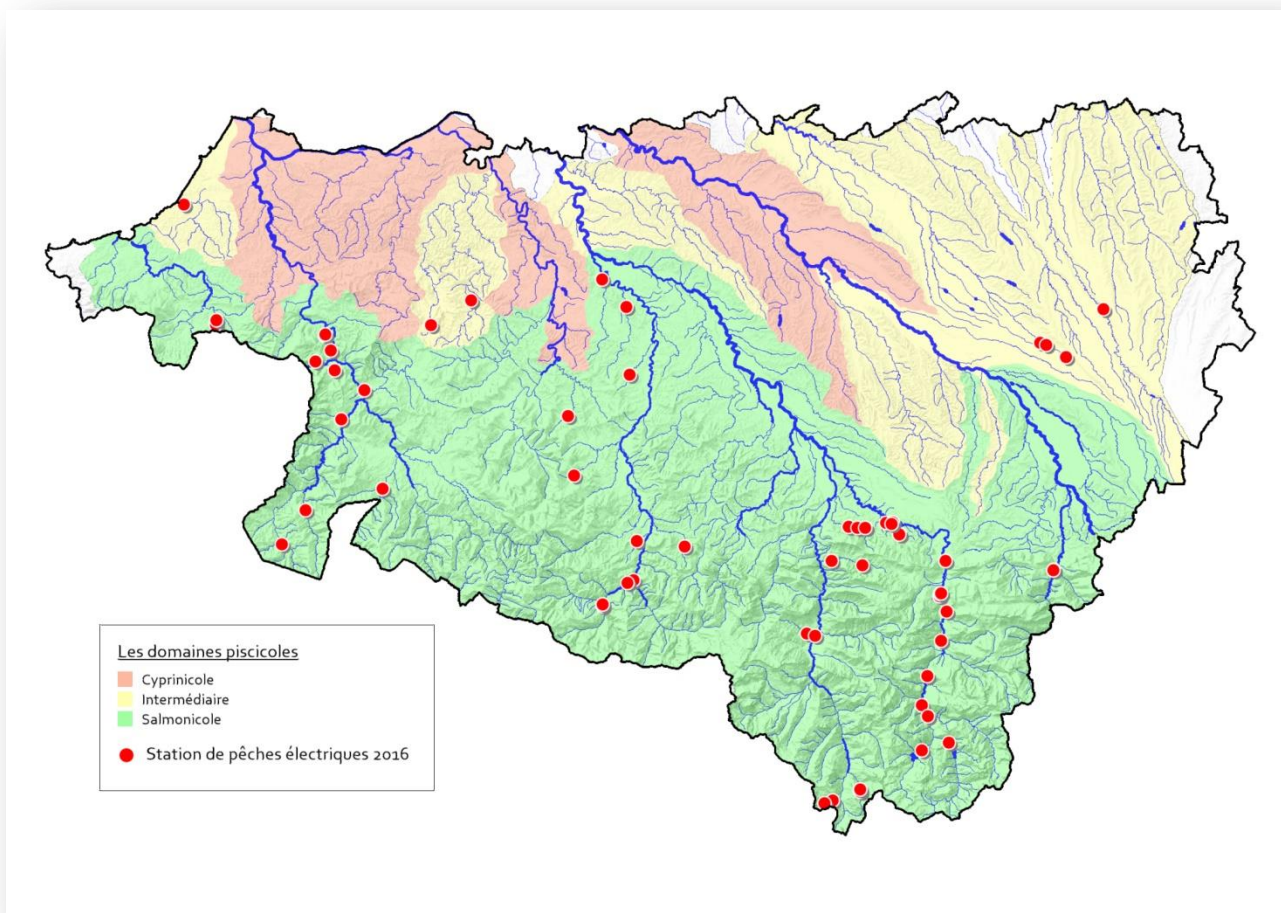
AFFECTATION DES REDEVANCES VERSEES PAR LES PRODUCTEURS AUTONOMES ET PAR EDF/SHEM, SOUS-COUVERT DE LA FNPF, EN 2016

ZONE CONCERNÉE	Actions et projets de la FDAAPPMA									
	Restauration de milieux aquatiques			Alevinage, Maintien activité pêche sur parcours spécifiques, lacs			Etudes			TOTAL PAR ZONE
	Montant	Intitulé	AAPPMA concernées	Montant	Intitulé	AAPPMA concernées	Montant	Intitulé	AAPPMA concernées	
GAVE D'OSSAU et affluents	484,00 €	Enlèvement d'embâcles, restauration, reconstruction de l'Arriu bech, Ayguelade, Arriugast	BIELLE&BILHERES	9 585,57 €	Empoisonnement en truites des zones impactées par les centrales	ARUDY ; LARUNS				10 069,57 €
GAVE D'ASPE et affluents				1 984,96 €	Empoisonnement en truites des zones impactées par les centrales	GAULE ASPOISE	2 969,00 €	Suivi du milieu (habitat, reproduction, qualité de l'eau), recensement perturbations	GAULE ASPOISE	4 953,96 €
LE VERT et son contexte	606,00 €	Nettoyage des ruisseaux	GAULE BARETOUNAISE ET DES VERTS							606,00 €
SAISON et affluents				9 882,90 €	Empoisonnement en truites des zones impactées par les centrales	BASABURUA (HAUTE SOULE) ; PAYS DE SOULE				9 882,90 €
GAVE D'OLORON et affluents	21 563,87 €	Restauration du ruisseau de la Pointe (2ème tranche) ; achat de matériel pour restauration des cours d'eau	GAVE D'OLORON	11 666,96 €	Déversement en truites sur zones impactées et contexte piscicole	GAVE D'OLORON				33 230,83 €
GAVE DE PAU et affluents	5 947,50 €	Entretien, nettoyage, création de parcours	GAULE ORTHEZIENNE	15 237,49 €	Empoisonnement des zones impactées par les centrales	BATBIELHE ; GAULE ORTHEZIENNE ; GAULE PALOISE ; GAULE PUYOLAISE				21 184,99 €
NIVE et son contexte piscicole				73,00 €	Empoisonnement en truites sur la partie aval du Laurhibar	APRN	3 781,83 €	Recensement des frayères à truites, relevé des perturbations ; Etude sur la restauration de la continuité écologique d'un cours d'eau	ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE ; NIVE	3 854,83 €
TOTAL	28 601,37 €			48 430,88 €			6 750,83 €			83 783,08 €

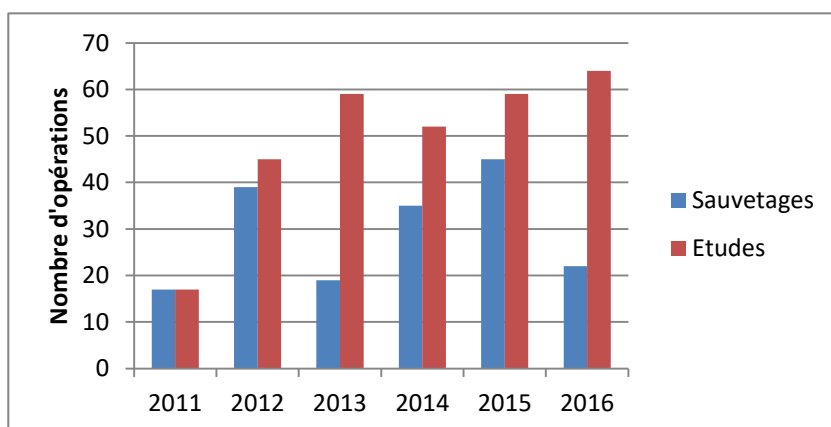
L'activité du service technique de la fédération s'est partagée entre les domaines suivant :

- Inventaires et sauvetages piscicoles
- Etudes

Inventaires et sauvetages piscicoles



Carte 1 : Localisations des inventaires par pêches électriques de la Fédération en 2015 (les sauvetages n'apparaissent pas dans cette carte)



En 2016, la Fédération a réalisé 64 inventaires et 22 opérations de sauvetages piscicoles, soit une hausse de 23% pour les inventaires et une baisse importante des sauvetages (-49%). Cette baisse est à la fois due à l'intention de la Fédération de réduire ce type d'opérations qui peuvent être réalisées par d'autres prestataires, mais aussi à la baisse de la demande en 2016 (moins de travaux en cours d'eau).

Figure 1 : évolution des opérations de pêches à l'électricité

A noter que sur les 64 inventaires, 11 sont des prestations pour des tiers (SHEM, Agglo Côte–Basque–Adour) et 53 sont inscrites dans le cadre des programmes d’actions fédéraux sous convention Agence de l’eau, Parc National ou Conseil Départemental.

Tableau 1 : synthèse des résultats des inventaires piscicoles 2014 (Les codes poissons à 3 lettres sont précisés dans le Tableau 2)

Nom de la station	Commune	Nom du contexte	Catégorie Piscicole	Population piscicole	IPR	Espèce repère
ALDUEDES Amont pisc. Sources de la Nive	Urepel	Aldudes	1	TRF	Moyen	Très bonne
Hayra à Chancoénéa	Banca	Aldudes	1	TRF	Moyen	Très bonne
Ruisseau d'urdos-aval pisciculture santonia	Saint-Étienne-de-Baïgorry	Aldudes	1	ANG GOL TRF LOF VAI	Médiocre	Mauvaise
Arnousse au gué de la cabane d'Arnousse	Urdos	Aspe	1	TRF	Médiocre	Très mauvaise
Arnousse entre les 2 cascades	Urdos	Aspe	1	TRF	Médiocre	Bonne
Espelunguère passerelle aval cabane	Borce	Aspe	1	TRF	Moyen	Moyenne
Espelunguère-Pont de Thézy	Borce	Aspe	1	TRF	Moyen	Bonne
L'Arricq d'Osse amont seuil	Osse-en-Aspe	Aspe	1	TRF	Moyen	Très bonne
L'Arricq-aval Osse	Osse-en-Aspe	Aspe	1	VAI TRF	Moyen	Moyenne
Le Barescou à Cavaillet	Escot	Aspe	1	CHA TRF	Bon	Très bonne
Le Barrescou à Lagangue	Escot	Aspe	1	TRF	Moyen	Moyenne
Le Laguns aval	Oloron-Sainte-Marie	Aspe	1	CHA VAI TRF	Bon	Moyenne
L'Ourtau à Camat	Oloron-Sainte-Marie	Aspe	1	TRF LOF VAI	Moyen	Très mauvaise
L'Ourtau-Mirande	Oloron-Ste-Marie	Aspe	1	CHA TRF VAI	Bon	Mauvaise

Nom de la station	Commune	Nom du contexte	Catégorie Piscicole	Population piscicole	IPR	Espèce repère
L'Ourteau amont confluence Laguns	Oloron-Sainte-Marie	Aspe	1	TRF	Médiocre	Très mauvaise
Ruisseau de Pagolle à l'amont de Pagolle	Pagolle	Bidouze amont	1	TRF LOF GOU VAI	Moyen	Très mauvaise
Bassin de stockage Ur Onea	Bidart	Côtiers	2	GAM ATB GOB ANG MUP	ND	Non qualifiée
L'Uhabia à la gare de Bidart	Bidart	Côtiers	2	VAI LPM LOM SYN LOU FLE ATB ANG GAM MUP GOB	ND	Non qualifiée
Gabas-Gabaston	Gabaston	Gabas	2	LPP CAS BAF ANG LOF GOL TRF VAI	Bon	Moyenne
Arbéroue	Saint-Esteben	Lihoury	1	ANG TRF LOF GOU VAI	Bon	Mauvaise
Le LAHARANNE à MEHARIN	Méharin	Lihoury	1	ANG TRF GOU LOF VAI	Bon	Mauvaise
Luy de Béarn amont	Morlaàs	Luy de Béarn	2	GOL VAI LOF	Mauvais	Mauvaise
Luy de Béarn amont Berlanne	Morlaàs	Luy de Béarn	2	CHE ANG LPP LOF GOL VAI	Médiocre	Moyenne
Luy de Béarn aval D943	Morlaàs	Luy de Béarn	2	LPP GOL LOF VAI	Médiocre	Mauvaise
La Nive d'Arnéguy prairie Sallaénéa	Uhart-Cize	Nive amont	1	TRF SAT VAI	Bon	Moyenne
Beguedier Amont	Bidarray	Nive intermédiaire	1	TRF VAI	Bon	Moyenne
Fagachuria amont D349	Itxassou	Nive intermédiaire	1	TRF	Bon	Bonne
Fagachuria aval D349	Itxassou	-d°-	1	TRF	Moyen	Bonne

Nom de la station	Commune	Nom du contexte	Catégorie Piscicole	Population piscicole	IPR	Espèce repère
La grande Nive- Bidarray	Bidarray	Nive intermédiaire	1	VAN GOU LOF VAI TRF	ND	Moyenne
La Nive à l'aval du barrage de Beyrines	Saint-Martin-d'Arrossa	Nive intermédiaire	1	GOU VAI LOF BAF ANG SAT TRF	ND	Moyenne
Le Bastan à Agorreta	Bidarray	Nive intermédiaire	1	TRF VAI	Bon	Moyenne
Zorimenta amont passage busé	Saint-Pée-sur-Nivelle	Nivelle	1	VAI LOF GOU SAT TRF	ND	Moyenne
Zorimenta passerelle	Saint-Pée-sur-Nivelle	Nivelle	1	VAI LOF GOU ANG SAT TRF	ND	Moyenne
Affluent Lacerbelle	Arudy	Ossau	1	(vide)	Mauvais	Très mauvaise
Arrigast "roselière"	Bielle	Ossau	1	LPP TRF VAI	Bon	Bonne
Arrigast à l'aval route départementale	Bielle	Ossau	1	LPP VAI TRF	Bon	Moyenne
Arrigast-Amont	Bielle	Ossau	1	LPP VAI TRF	Bon	Très bonne
Gave de Bious (1300 m aval barrage)	Laruns	Ossau	1	TRF	Médiocre	Bonne
Gave d'Ossau aire pique-nique amont Miégebat	Laruns	Ossau	1	TRF	Bon	Moyenne
Gave d'Ossau au Camping d'IZESTE	Izeste	Ossau	1	ANG SAT LOF VAI TRF	Bon	Moyenne
Gave d'Ossau Aval gave Soussouéou	Laruns	Ossau	1	LOF VAI TRF	Bon	Bonne
Gave d'Ossau aval STEP des Eaux-Chaudes	Laruns	Ossau	1	VAI TRF	Bon	Bonne
Gave du Brousset TCC Fabrèges	Laruns	Ossau	1	LOF	Mauvais	Très mauvaise

Nom de la station	Commune	Nom du contexte	Catégorie Piscicole	Population piscicole	IPR	Espèce repère
La Rchette aval D918	Oloron-Ste-Marie	Ossau	1	TRF	Bon	Bonne
LACERBELLE GRANGE ARTIGOT	Arudy	Ossau	1	TRF	Médiocre	Très mauvaise
Lacerbelle, aval prise d'eau ancien moulin	Arudy	Ossau	1	TRF	Moyen	Moyenne
Le Gave d'Ossau en aval du pont de Béost	Béost	Ossau	1	VAI TRF	Bon	Bonne
Le Soussouéou à sa confluence avec le gave d'Ossau	Laruns	Ossau	1	TRF	Moyen	Moyenne
Le Termy à la confluence de l'Ossau	Oloron-Sainte-Marie	Ossau	1	ANG TRF	Moyen	Bonne
Ruisseau de Trésarrieu	Aste-Béon	Ossau	1	LPP TRF	Bon	Très bonne
Termy RG Ossau -Pont D918	Oloron-Sainte-Marie	Ossau	1	TRF	Bon	Mauvaise
Ruisseau de Mila (aval pont)	Arthez-d'Asson	Ouzom	1	TRF CHA	Bon	Moyenne
Ruisseau de Mila amont gué	Arthez-d'Asson	Ouzom	1	TRF CHA	Très bon	Mauvaise
Ruisseau de Mila amont buse	Arthez-d'Asson	Ouzom	1	TRF CHA	Bon	Moyenne
Apanise amont Montory	Montory	Saison amont	1	TRF GOU LOF VAI	Moyen	Mauvaise
Arangorena au gué amont Bedecaratz	Ordarp	Saison amont	1	APP TRF GOL LOF VAI	Moyen	Mauvaise
Elgalarena	Lichans-Sunhar	Saison amont	1	LOF TRF VAI	Moyen	Moyenne
Gave de Larrau au Pont de Jaura	Larrau	Saison amont	1	ANG VAI CHA SAT TRF	Très bon	Moyenne

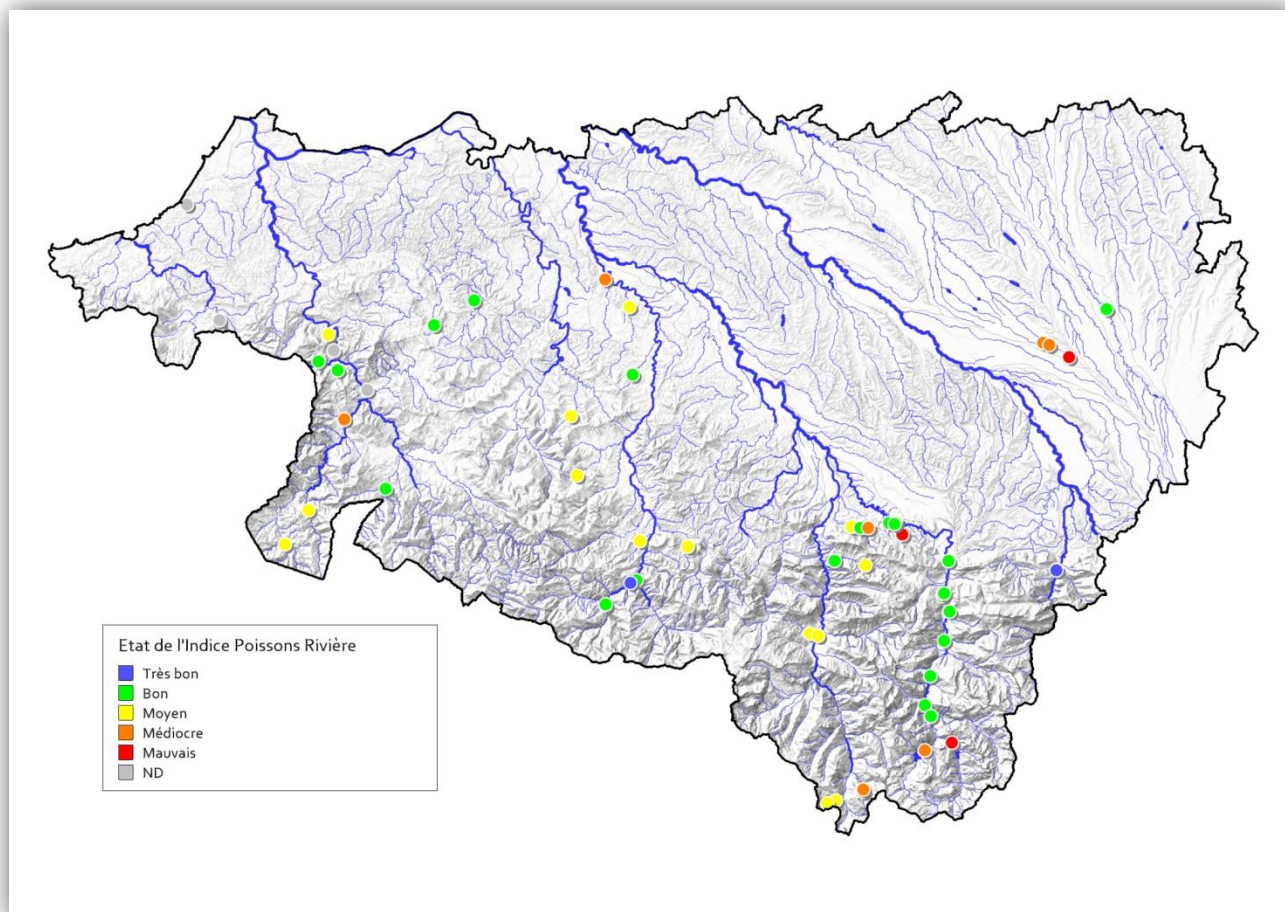
Nom de la station	Commune	Nom du contexte	Catégorie Piscicole	Population piscicole	IPR	Espèce repère
Gave de Sainte-Engrâce à l'amont de l'usine de Licq	Licq-Athérey	Saison amont	1	CHA TRF	Bon	Bonne
Le Larrau au pont de Logibar	Larrau	Saison amont	1	ANG CHA TRF	Bon	Moyenne
Olhadoko erreka	Larrau	Saison amont	1	ANG CHA TRF	Bon	Moyenne
Borlaas - aval moulin d'Armagnague	Espès-Undurein	Saison aval	1	LOF TRF VAI GOL	Bon	Moyenne
Lafaure au bois d'Espiate	Etcharry	Saison aval	1	CHE LOF GOU VAI	Moyen	Très mauvaise
Lauhirasse à Osserain	Osserain-Rivareyte	Saison aval	1	PAP ABL GAR CYP PES LOF ANG CHE GOU VAI	Médiocre	Très mauvaise

Tableau 2 : signification des codes "poissons"

Codes poissons	Espèces	Codes poissons	Espèces
ABL	Ablette	MUP	Mulet porc
ANG	Anguille	LOF	Loche franche
ATB	Athérine	LOM	Bar moucheté
BAF	Barbeau	LOU	Bar
CAS	Carassin	LPM	Lamproie marine
CHA	Chabot	LPP	Lamproie de Planer
CHE	Chevesne	PAP	Epirine lippue
CYP	Cyprinidé indéterminé (alevin)	PES	Perche-soleil
FLE	Flet	SAT	Saumon atlantique
GAM	Gambusie	SYN	Syngnathe
GAR	Gardon	TRF	Truite fario
GOB	Gobie	VAI	Vairon

Codes poissons	Espèces	Codes poissons	Espèces
GOL	Goujon de l'Adour	VAN	Vandoise
GOU	Goujon commun		

L'indice poisson rivière évalue la qualité piscicole en comparant les résultats de l'inventaire (espèces présentes, abondance) avec un peuplement théorique basé sur des critères mésologiques de la station, du cours d'eau et de son environnement (pente, profondeur, distance à la source...). Plus le peuplement rencontré est proche du peuplement théorique, meilleure est la qualité selon l'IPR.



Carte 2 : résultats de l'IPR en 2016

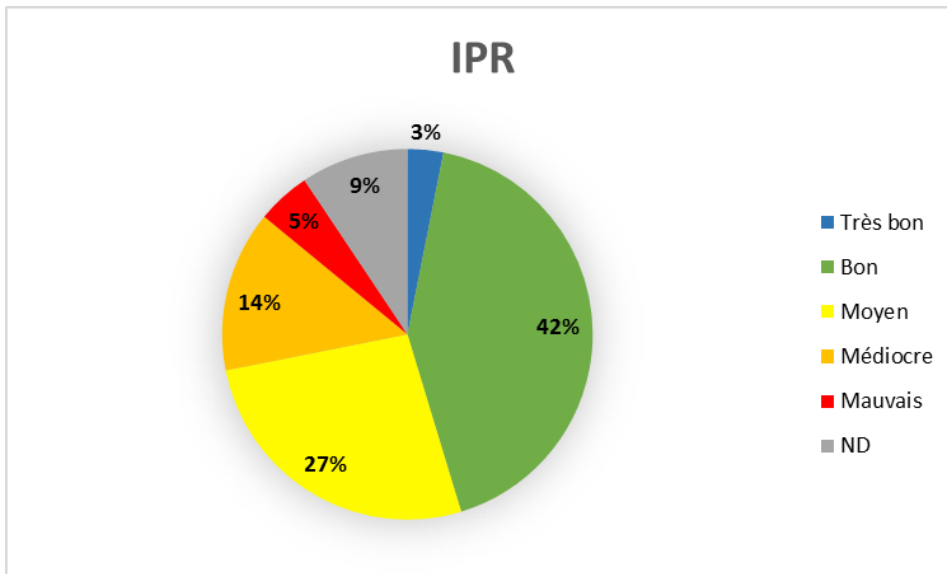


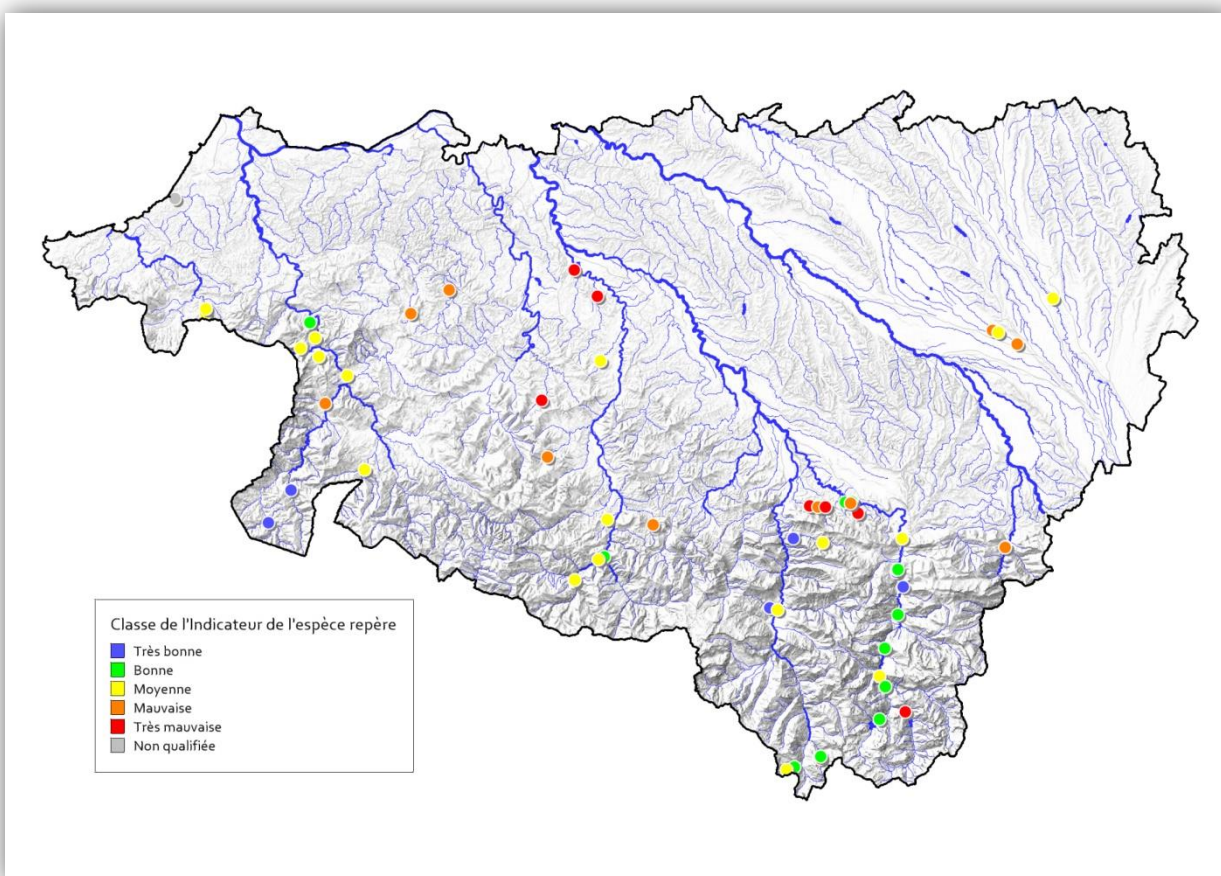
Figure 2 : distributions des qualités selon l'IPR des stations évaluées

Toutefois, cet indice ayant été défini à partir d'un jeu de données à l'échelle nationale, il est imparfait car il ne prend pas en compte un certain nombre de critères habituellement analysés dans les études piscicoles classiques comme la densité et la biomasse des espèces, ou l'équilibre des classes d'âge, par exemples. De plus, il

considère le plus souvent comme de mauvaise

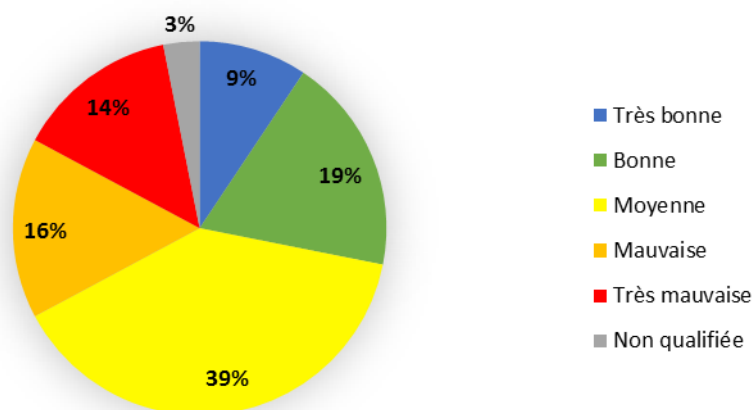
qualité les rivières de moyenne et haute montagne pyrénéenne qui ne sont naturellement peuplées que de Truites communes (peuplement monospécifique). Il est donc important de garder un esprit critique sur les résultats présentés par cet indice et de le compléter par l'expertise.

La plupart des stations (42%) présente un état piscicole « bon » selon l'IPR. Toutefois, pour certaines d'entre-elles, l'IPR sous-estime la qualité attribuée par l'expertise (stations de l'Arrigast) et en surestime d'autres (Bastan) à peuplement conforme en terme d'espèces rencontrées mais où la population de truite est altérée (abondance et/ou biomasse, distribution des classes d'âge).



Carte 3 : résultats selon l'Indice espèce repère en 2016

Qualité espèces repères



Si on ne considère maintenant que les 62 stations qui ont été qualifiées par expertises (qualité espèces repères, cf. carte 3), la répartition des classes de qualité est toute autre comme le montre la Figure 3.

Figure 3 : Distribution de la qualité piscicole des stations évaluées par expertise

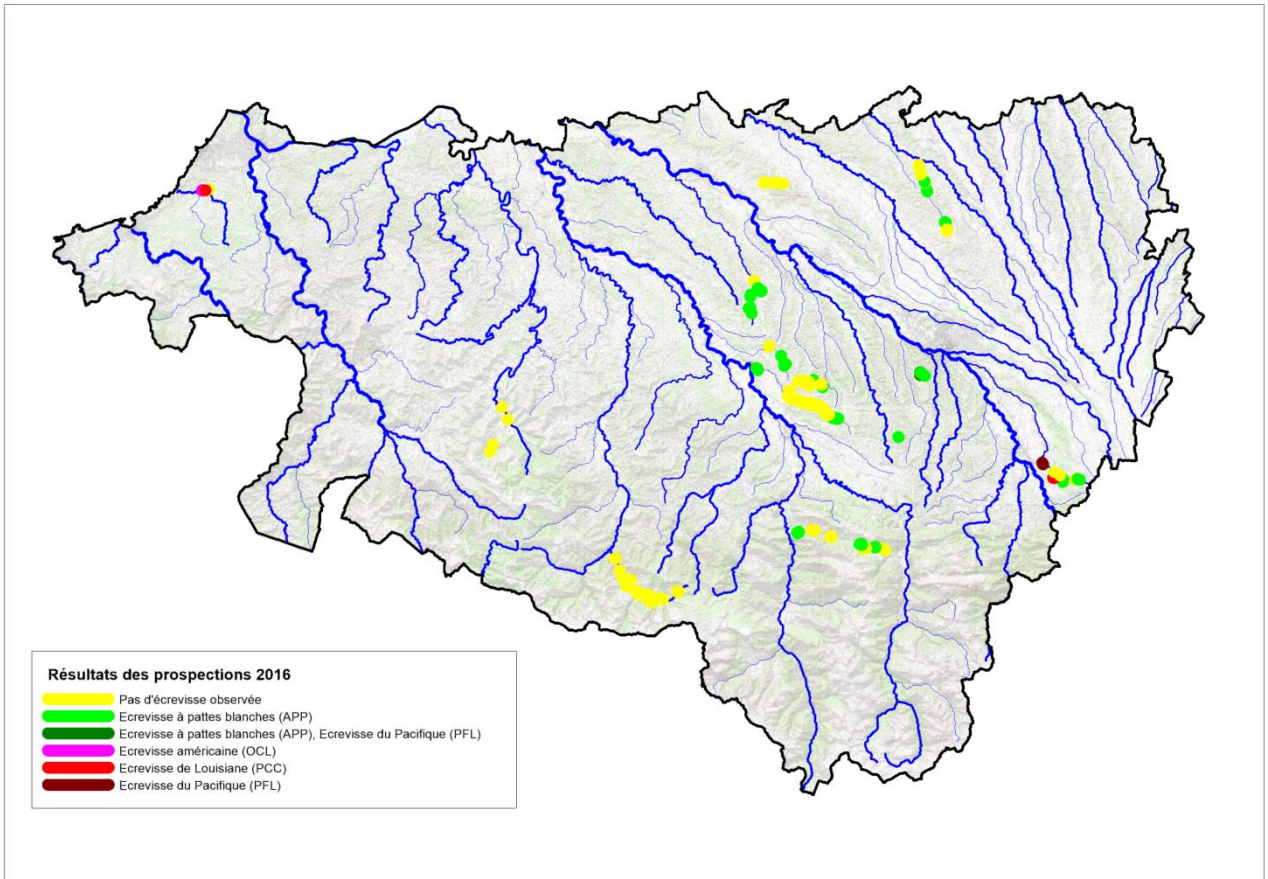
A noter que la reproduction de la truite a été la meilleure depuis 3 ans dans le département et plus particulièrement sur le bassin des Nives et du Saison.

Etudes

Les programmes lancés en 2013 se sont poursuivis en 2016, à savoir :

- Poursuite des suivis piscicoles en Haute Soule et en Ossau (4^{ème} année) dans le cadre d'un partenariat avec la SHEM (tronçons impactés par des usines hydroélectriques) :
 - pour le Larrau et le Gave de Sainte-Engrâce, la situation semble revenir à la normale avec de très bonnes reproductions cette année, mais toujours avec un certain déficit en poissons adultes du fait des 3 dernières mauvaises années de reproduction.
 - Le Gave d'Ossau : les résultats ont indéniablement été affectés par la vidange d'urgence du lac de Fabrèges en mars avec une destruction totale sur le 1^{er} km aval, puis entre 40 et 60 % de perte jusqu'à Laruns et pas d'effet notable en aval de Laruns.
Le suivi de son évolution se poursuivra en 2017 en même temps que le suivi de la vidange du lac de Bious.
- 4^{ème} année de suivi piscicole de la restauration/entretien de l'Arrigast, affluent du Gave d'Ossau à Bielle : résultats toujours excellents sur les secteurs restaurés et significativement moins bons sur un secteur non encore restauré, mais qui l'a été depuis (à suivre donc en 2017).
- Début du suivi sur un ruisseau restauré Aste Béon : la densité de truites y est la plus forte de toutes celles de l'année.
- Programme aquitain de sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches¹ (cf. résultats carte 3 ci-dessous).

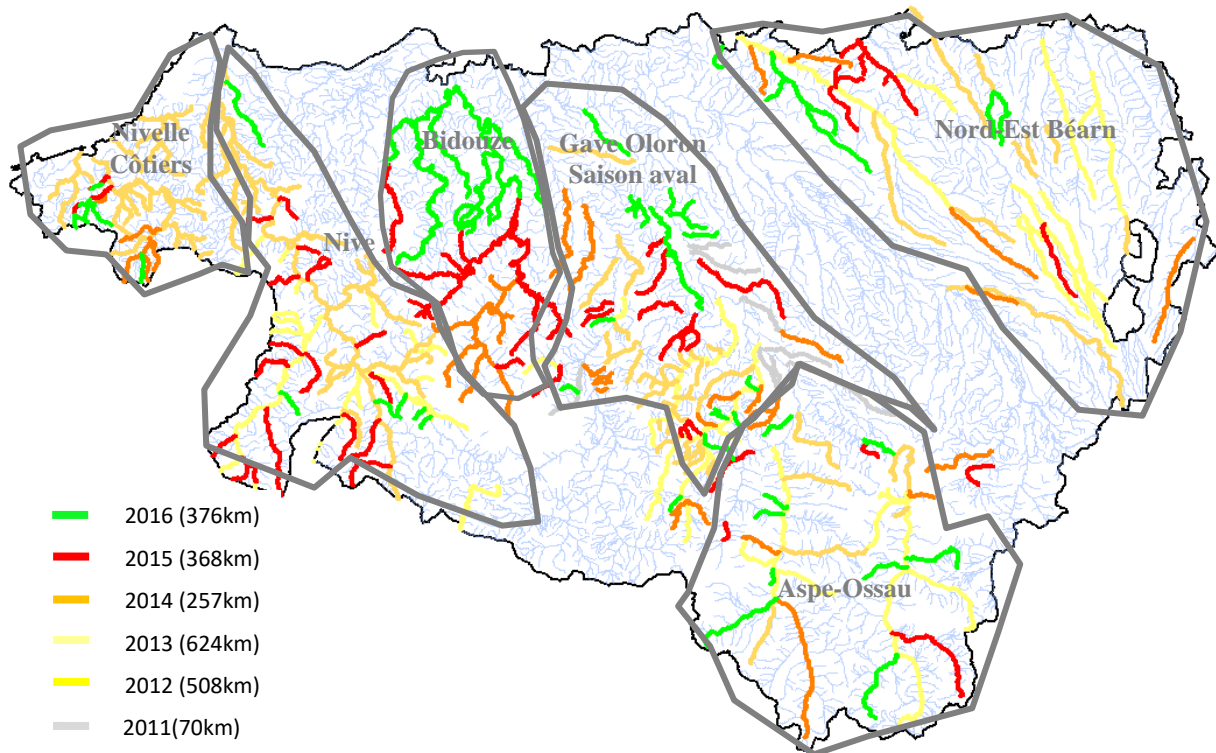
¹ PROSPECTIONS ASTACIQUES EN PYRENEES-ATLANTIQUES Année 2016- Programme Régional Aquitain Ecrevisse à pattes blanches (Rapport pour le FEDER)



Carte 4 : Prospections écrevisses de 2016

Suivis

L'année 2016 clôture la seconde partie du programme Brigade Verte 2013-2016. Ce programme, initié en 2011, a permis de diagnostiquer **2203 km** de cours d'eau, soit 1/4 du réseau hydrographique du département. C'est une avancée importante dans l'acquisition de données concernant l'état des cours d'eau qui va permettre, notamment, de réactualiser le PDPG.



Carte des cours d'eau diagnostiqués dans le cadre du programme Brigade Verte

Sur chacun des territoires, les cours d'eau sont étudiés dans leur ensemble (recensement des perturbations, obstacles à l'écoulement, analyse de la qualité de l'eau et relevé habitat, suivi des frayères...) afin de comprendre leur fonctionnement et celui des populations piscicoles associées.

RECENSEMENT DES PERTURBATIONS

Les principales perturbations recensées sont :

- L'encombrement du lit mineur (embâcles, chablis....)
- Les dégradations de berge : piétinement, passage à gué, protection sauvage
- Les rejets, drains et décharges sauvages
- La présence d'obstacles à l'écoulement (barrage, seuil, buse...)

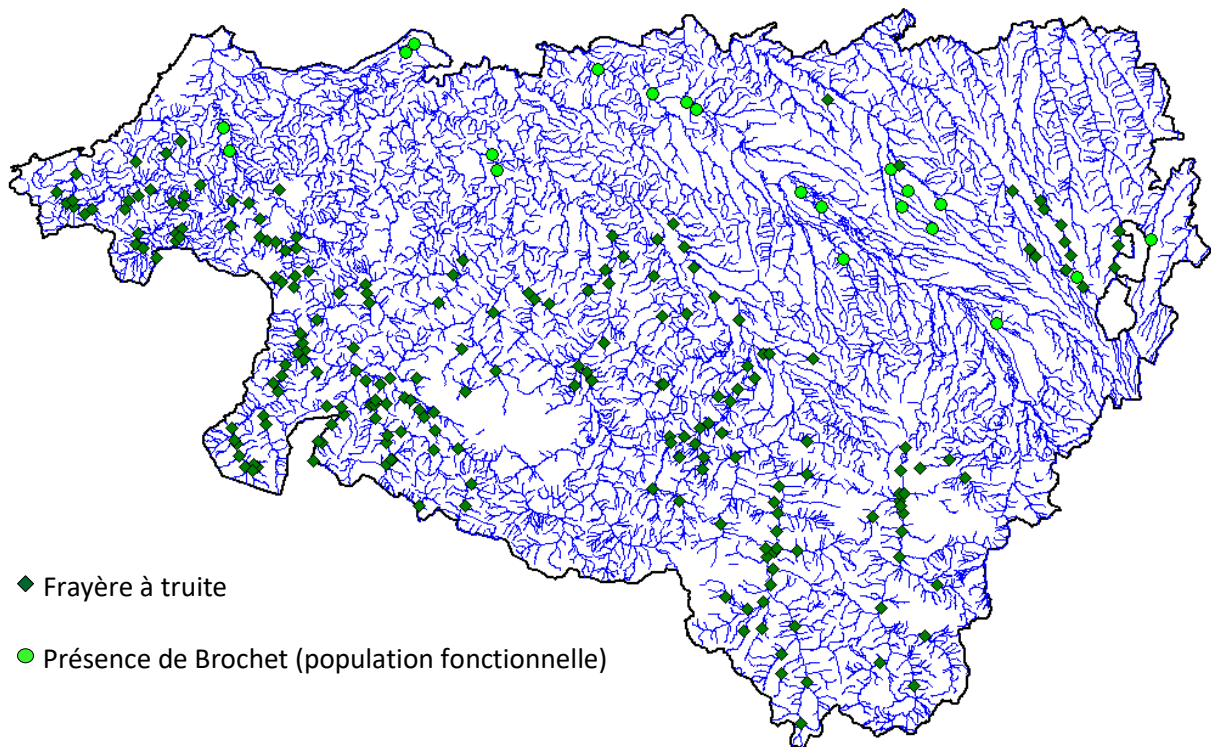
Toutes ces données sont photographiées, géo-référencées et stockées dans une base de données. De plus, une fiche synthétique est rédigée pour chaque cours d'eau.

En 2017, un bilan complet va être réalisé par territoire, avec une hiérarchisation des points noirs par ordre de priorité en termes d'impacts et de possibilités d'améliorations. Ce travail servira de base pour rédiger le plan d'action du PDPG.

SUIVI REPRODUCTION

Les suivis reproduction concernent essentiellement les salmonidés. Ils permettent d'appuyer les diagnostics terrains (blocage des géniteurs, manque de granulométrie...). Ils servent aussi à suivre les populations et peuvent permettre de juger de l'efficacité des travaux de restauration.

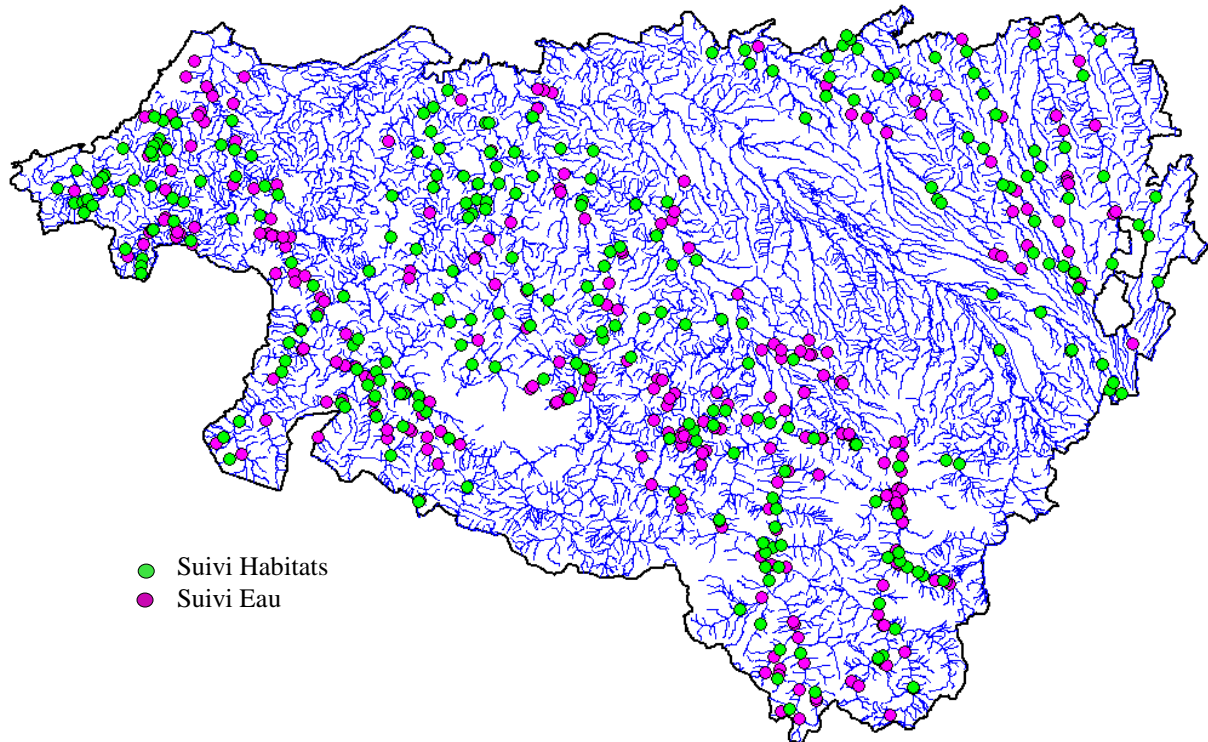
Ils sont aussi appliqués pour les brochets, mais l'observation difficile des géniteurs a été remplacée par l'identification de juvéniles au mois de Juin, facilement reconnaissables sous la surface de l'eau. Ces suivis ont permis la découverte récente de l'espèce Aquitanicus sur l'Antzara (affluent de la Nive).



SUIVI HABITAT ET EAU

Afin d'avoir un suivi à long terme de la qualité des milieux, on a mis en place un réseau de sites de contrôle de la qualité de l'eau et des habitats. Un prélèvement d'eau est réalisé chaque mois (Oxygène, conductivité, pH, Température) sur les cours d'eau principaux. Sur les affluents, le suivi est réalisé sur une année, puis on passe à un autre affluent l'année d'après, dans l'optique de couvrir l'ensemble des territoires. Ce suivi, bien que ponctuel, peut permettre de mettre en évidence des pollutions (rejets). Mais il permet surtout d'acquérir des données pour mieux comprendre le fonctionnement des cours d'eau (température et oxygène notamment).

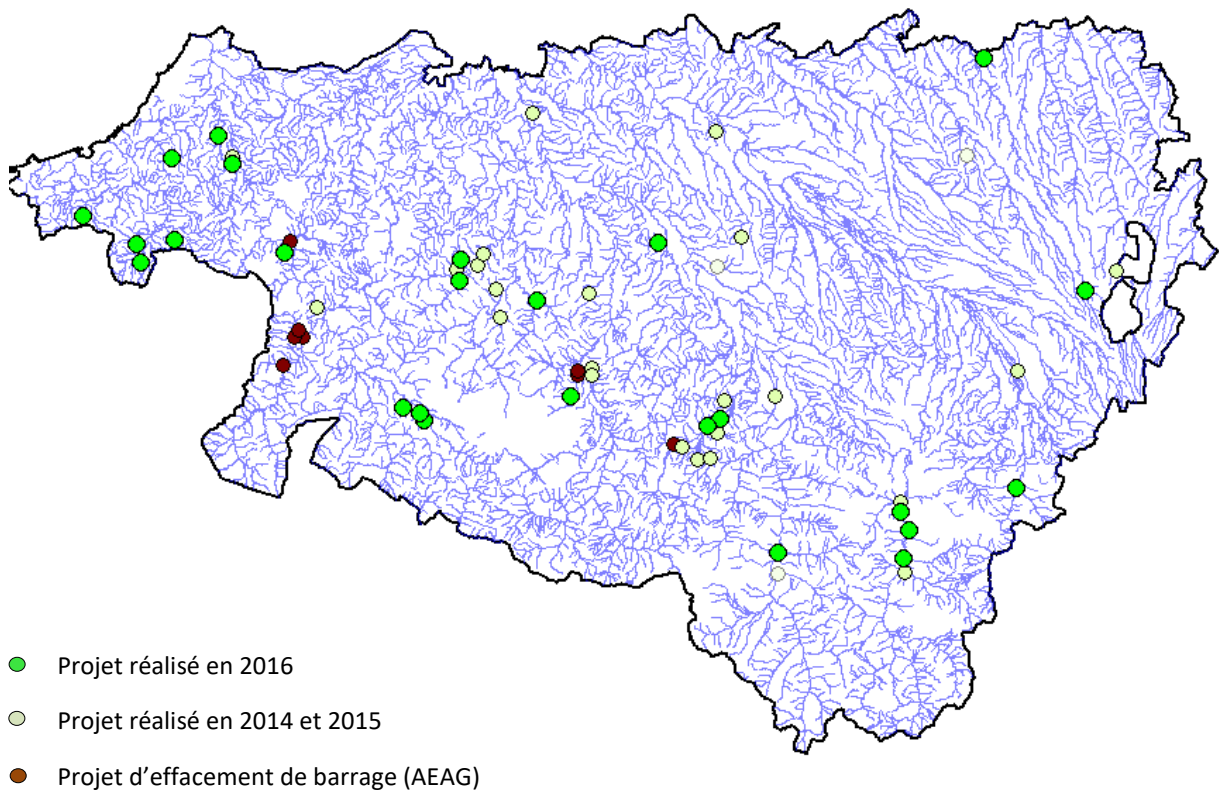
Les stations habitats sont choisies pour leur représentativité du milieu que l'on souhaite décrire. On y mesure alors les caractéristiques hydromorphologiques principales (faciès, longueur, largeur, berge, ripisylve, granulométrie, caches...). Ce suivi s'inscrit sur le long terme pour appréhender l'évolution physique des milieux. On entend trop souvent « avant ce n'était pas comme ça », sans savoir précisément comment était réellement l'état des cours d'eau. On repasse sur les stations en cas de crue majeure afin de décrire l'évolution des milieux. Chaque année on décrit de nouvelles stations.



Localisation des stations suivi qualité eau (carte simplifiée pour plus de visibilité).

Restauration du milieu

Les travaux de restauration des milieux aquatiques se sont multipliés ces dernières années grâce à la réalisation du programme Brigade Verte. Le diagnostic de l'état des cours d'eau a logiquement abouti à l'émergence de projets de restauration des milieux aquatiques, justifiés par l'amélioration des connaissances qu'a pu apporter le programme.



RESTAURATION DU LIT MINEUR

Ces opérations sont les plus nombreuses. Elles concernent principalement les ruisseaux du piémont et quelques rares cours d'eau de plaine. On intervient sur des milieux qui possèdent une qualité d'eau compatible avec l'espèce repère (truite principalement) mais dont le lit mineur a subi des altérations physiques (engorgement profond, rectification....) qui limitent les capacités d'accueil et de production. Ce sont des opérations simples à mettre en place et qui apportent rapidement des résultats.

Ossau :

Nom du cours d'eau	Type d'opération	Linéaire m	Durée jour	Coût €
Arrigast	- Traitement de la végétation - Mise en place de caches - Reprofilage du lit mineur	2 500	5	1 500
Ru d'Aste Béon	- Reprofilage du lit mineur	120	2	4 300
Gave d'Ossau	- Mises en place de caches - Diversification des écoulements	100	0.5	2 000



Reprofilage du ruisseau d'Aste Béon. AAPPMA de Laruns. Partenariat avec le lycée agricole de Soeix

Aspe :

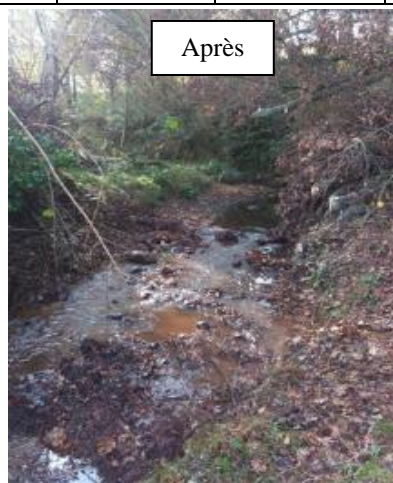
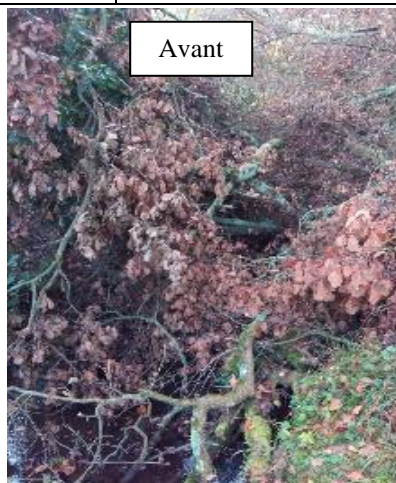
Nom du cours d'eau	Type d'opération	linéaire	Durée jour	Coût €
Bras gave d'Aspe	- Traitement des embâcles	200	1	-
Berthe	- Résorption d'une décharge	120	0.5	4 300



Résorption d'une décharge sur la Berthe. AAPPMA la Gaule Aspoise. Chantier ecocitoyen avec les villageois d'Accous.

Vert :

Nom du cours d'eau	Type d'opération	Linéaire m	Durée jour	Coût €
Bugalaran	- Traitement de la végétation et des embâcles	1 600	2.5	-
Lanneretonne	- Traitement de la végétation et des embâcles	300	0.5	-



Traitement de la végétation et des embâcles sur le Lanneretonne. AAPPMA Gaule Barétounaise et des Verts.

Saison :

Nom du cours d'eau	Type d'opération	Linéaire m	Durée jour	Coût €
Lapistoy	- Traitement de la végétation et des embâcles - Aménagement d'un abreuvoir	2 000	8	-



*Traitement de la végétation et des embâcles, aménagement d'un abreuvoir.
Géniteur après le frai. AAPPMA Pays de Soule.*

Gave d'Oloron :

Nom du cours d'eau	Type d'opération	Linéaire m	Durée jour	Coût €
Harcellane	- Traitement de la végétation et des embâcles	1 500	8	-

Nive :

Nom du cours d'eau	Type d'opération	Linéaire m	Durée jour	Coût €
Bascassan	- Traitement de la végétation et des embâcles	2 500	5	-
Etcheberriko	- Traitement de la végétation et des embâcles	1 900	2	-
Piaretipia	- Traitement de la végétation et des embâcles	1 500	12	-



Traitement de la végétation et des embâcles sur le Piaretipia. AAPPMA de la Nive.

Nivelle :

Nom du cours d'eau	Type d'opération	Nb de sites	Durée jour	Coût €
Urio	- Démantèlement des embâcles	7	1	-
Besaingo	- Démantèlement des embâcles	1	0.5	-
Intsolako	- Démantèlement des embâcles	6	1	-
Lizuniako	- Démantèlement des embâcles	2	0.5	-
Lizarieta	- Démantèlement de barrages de baignade	2	0.5	-



Démantèlement d'un embâcle sur l'Urio. AAPPMA Nivelle Côte basque

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Lors du diagnostic des cours d'eau, de nombreux ouvrages (barrages, seuils, buses...) gênant le déplacement des poissons et des sédiments ont été recensés. La plupart d'entre eux sont sans usage et à l'état d'abandon. Les plus importants seront traités dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau pour l'effacement des barrages. Pour les plus petits ouvrages, ou ceux ne pouvant être effacés, diverses solutions sont apportées dont l'effacement également mais aussi la construction de prébarrages, la création d'échancrures...

Compte tenu de l'impact de cette problématique et des possibilités de financement, de nombreux projets devraient émerger dans les années à venir.

Nom du cours d'eau	Type d'opération	Nb d'ouvrages	Durée jour	Coût €
Bayle	- Entretien de 2 seuils - Négociation pour les supprimer	2	1	-



Entretien d'un seuil sur le Bayle. Une brèche existante permet de rétablir la continuité. Ce barrage, sans usage et illégal, devra être enlevé afin d'éviter la formation de nouveaux embâcles. AAPPMA le Pesquit.

Nom du cours d'eau	Type d'opération	Nb d'ouvrages	Durée jour	Coût €
Mila	- Construction de pré barrage - Réalisation d'un radier béton	1	2	1 700



Réalisation de prébarrage sur le Mila. AAPPMA la Batbielhe

RESTAURATION DE FRAYERES A BROCHET

Les frayères naturelles à brochet ont quasiment disparu dans le département en raison de l'incision des cours d'eau et de la destruction des zones humides. Quelques zones demeurent encore actives sur la Nive avec la présence d'une espèce rare et endémique : le « brochet aquitain ». Plusieurs sites sont en cours de restauration pour préserver cette espèce. Les travaux consistent à recréer des zones humides qui s'inondent l'hiver et sèchent l'été. C'est un travail délicat car il faut réussir à caler les zones (décaissement, ouvrages hydrauliques...) sur l'hydrologie naturelle des cours d'eau.

Nom du cours d'eau	Type d'opération	Superficie m2	Durée jour	Coût €
Nive	-Création d'une frayère à brochet	500	1	8 000



Eté



Hiver

Création d'une zone humide sur les berges de la Nive à Ustaritz. AAPPMA de la Nive

DIVERSIFICATION DES HABITATS

Les retenues collinaires, milieux totalement artificiels, offrent peu de caches pour les poissons. Avec la baisse du niveau des plans d'eau lors des lâchers d'irrigation, cela devient problématique pour préserver les peuplements piscicoles. Afin de pallier à ce problème, l'AAPPMA du Pesquit crée, chaque année, des récifs artificiels sur les différentes retenues qu'elle gère. Ces dispositifs peuvent également être utilisés pour faciliter la pêche en fixant les poissons à des endroits précis.

Nom du plan d'eau	Type d'opération	Nb d'ouvrages	Durée jour	Coût €
Boueilh	-Construction de récifs artificiels	10	1	1 000



Création de récifs sur le lac de Boueilh. AAPPMA le Pesquit

Synthèse des activités 2016

PÉRIODES & NOMBRE DE SORTIES (moyenne des deux Agents)	MISSIONS TECHNIQUES	MISSIONS DE SURVEILLANCE
De Janvier à Février	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régulation du Grand Cormoran ➤ Recensement des frayères à salmonidés (truites et saumons), ➤ Bureau ➤ Préparation et rencontre garderie ➤ Formation permis bateau ➤ Travail sur les réserves de pêche ➤ Salon de la pêche Clermont 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles, réserves temporaires de pêche
Nombre de sorties	20	14
De Mars à Mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repérages frayères à brochet, inventaires ➤ Journée de contrôle matériel de pêche électrique (APAVE BORDEAUX) ➤ Pêches de sauvegardes et inventaires ➤ Bureau et réunion ➤ Compte-rendu pollution Baget (projet de carrière) ➤ Aménagement cours d'eau ➤ Formation permis bateau ➤ Préparation formation garderie 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles, Participation plan de contrôle ONEMA Anti-braconnage de nuit (anguilles) Baget
Nombre de sorties	23	34
De Juin à Septembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pêches électriques de sauvegardes et d'inventaires piscicoles fédération de pêche 64 ➤ Repérages points écrevisses et prospections nocturnes. ➤ Participations aux pêches électriques d'inventaires MIGRADOIR, anguilles et saumons, inventaires brochets. ➤ Participations aux pêches électriques d'inventaires piscicoles ONEMA ➤ Bureau et réunions ➤ Animation tour de France, coupe du monde kayak 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles
Nombre de sorties	54	27
D'Octobre à Décembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pêches électriques de sauvegarde et d'inventaire, ➤ Régulation du grand cormoran, ➤ Recensement frayères à salmonidés (truites, saumons), ➤ Prospections écrevisses ➤ Travail sur les réserves de pêche ➤ Bureau et réunions ➤ Formation secourisme ➤ Aménagements cours d'eau 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles. Anti-braconnage de nuit (civelles)
Nombre de sorties	42	6

Régulation du cormoran

Les opérations de régulation ont été réalisées conformément à l'Arrêté Préfectoral n° 64.2016.10.14.001 du 14 Octobre 2016 portant régulation du Grand Cormoran pour la campagne 2016-2017.

Ainsi :

- 240 cormorans ont été détruits sur le quota eaux libres,
- 7 cormorans ont été détruits sur le quota piscicultures,

Soit un total de 247 cormorans détruits dans les Pyrénées-Atlantiques.

Le nombre maximal autorisé de 240 oiseaux à détruire sur le quota eaux libres a été atteint le 23 Février 2017. Sept cormorans ont été détruits sur les dix cormorans attribués au quota pisciculture, il n'a donc pas été atteint.

Les missions réalisées sur les eaux libres l'ont été par les Gardes-pêche particuliers de la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques à raison de 75 cormorans détruits.

Les tirs de régulation ont été également assurés par des personnes habilitées par le Préfet et notamment par :

- Les membres des AAPPMA d'Arudy et Bielle (16), de la Nive (27), du Gave d'Oloron (28), du Pays de Soule (12), de Basabürüa (7), du Pesquit (1), des Baïses (22), de la gaule Paloise (14)
- Des membres de la Sté Intercommunale de chasse de Garazi (0) et de l'ACCA d'Abos (38).

Soit un total de 165 cormorans détruits par des personnes habilitées par le Préfet.

Tirs \ Rivières	Nivelle	Nive	Gave d'Ossau	Gaves d'Oloron & d'Aspe, le Vert	Gave de Pau	Secteur Nord-Est Béarn	Saison	TOTAL
Personnel FDAAPPMA	27	42	0	3	0	0	3	75
Personnes habilitées par autorisation préfectorale	0	27	16	28	74	1	19	165
SOUS TOTAL eaux libres	27	69	16	31	74	1	22	240
SOUS TOTAL pisciculture (Untxin)								7

TOTAL	247
--------------	------------

Chaque oiseau tué a fait l'objet d'une fiche de recensement qui est disponible sur demande à la Fédération départementale de Pêche.

Observations : l'arrêté préfectoral autorisant des opérations de destruction de cormorans pour la période 2016-2017 a été signé le 14 Octobre 2016, les premiers tirs de régulation ont débuté le 29 octobre 2016 et se sont terminés le 23 Février 2017 pour le quota eaux libres.

Quota piscicultures, fin des tirs le 28 Février 2017, jour de clôture des tirs de régulation.

Sur le secteur Nord-est du Département, les tirs de régulations ont été stoppés du fait du contexte d'influenza aviaire à H5N8 et de l'arrêt de la chasse aux oiseaux sur certaines communes du département. Au total 112 demi-journées de régulation ont été effectuées par tous les tireurs habilités, dont 14 demi-journées sans avoir détruit de Cormorans. Les tireurs habilités ont pu exécuter leurs missions de régulation sans faire remonter de difficulté particulière.

Formation et sensibilisation des gardes particuliers

JOURNEE SENSIBILISATION/COORDINATION RESEAU GPP

Comme chaque année depuis 3 ans, les services technique et administratif de la Fédération ont proposé et organisé une session de sensibilisation à l'attention des gardes pêche particuliers assermentés dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Cette journée vise au maintien et à l'acquisition des compétences. Elle a été mise en œuvre le 24 février 2017.

La matinée a été consacrée à un rappel sur la réglementation de la pêche en eau douce (module 3 de la formation des gardes-pêche particuliers) et ses spécificités départementales, puis, dans l'après-midi, un point a été fait sur les droits et devoirs du garde particulier et les techniques d'intervention (comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions ; communication et présentation).

Cette journée a permis également d'échanger sur les problèmes rencontrés par les gardes-pêche dans le cadre de leur activité. 21 personnes étaient présentes à cette journée, ce qui correspond à la meilleure affluence jusqu'à présent.

Habillement

Cette année encore des Associations ont acheté pour leur garderie des vêtements adaptés à la fonction de garde-pêche et dont le nouveau modèle a été retenu à l'échelon national. Ces achats font l'objet d'une demande d'aide financière de la part de la FNPF.



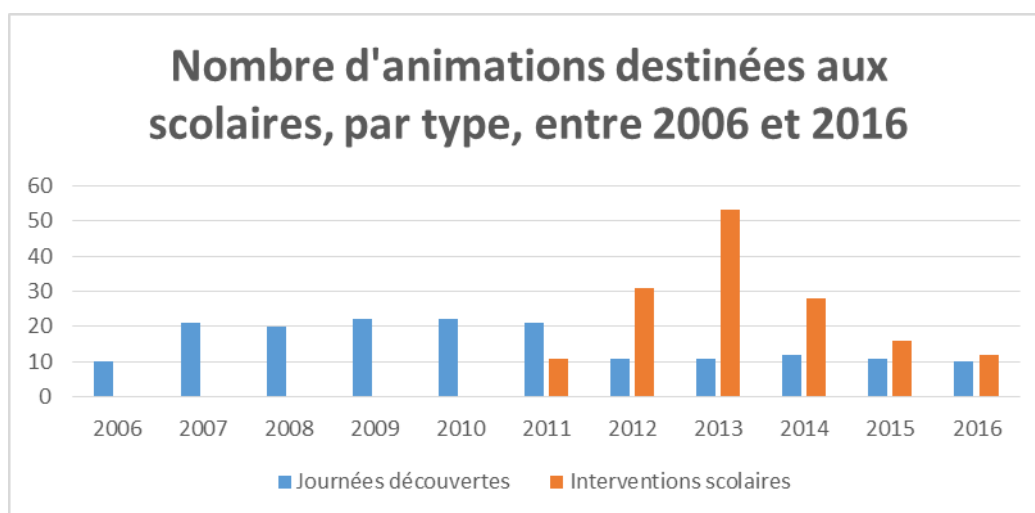
Bilan des activités 2016

Un bilan positif pour 2016 qui confirme la dynamique des dernières années. L'ensemble des actions sont accueillies très favorablement et permettent aujourd'hui de sensibiliser le grand public, comme les scolaires, à la hauteur de nos attentes. A retenir : un effort tout particulier a été entrepris en 2016 sur les manifestations ! Le programme scolaire doit, quant à lui, si possible, évoluer en 2017.

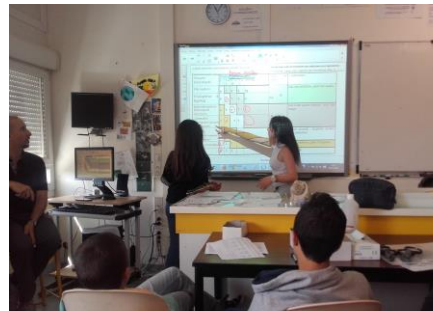
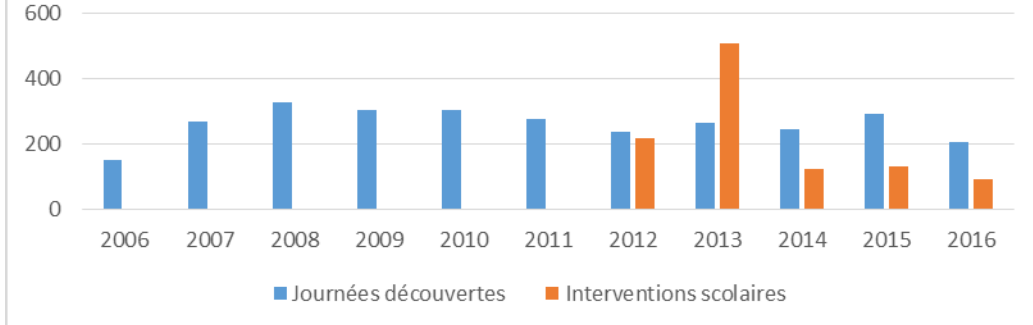
Fiche action N° 1 : élaboration et mise en œuvre d'un programme d'interventions en collège	Première expérience en 2016 en partenariat avec le CPIE Béarn dans les classes de 5 ^{ème} du collège d'Arthez-de-Béarn. De l'avis de tous à renouveler !
Fiche action N° 2 : élaboration et mise en œuvre d'un programme d'interventions en école primaire	Le réseau des animateurs diplômés BPJEPS Pêche de loisir des AAPPMA, associé au programme « brigades vertes », a pour mission d'intervenir dans les écoles primaires de leur secteur. 12 interventions cette année avec 4 classes suivies pour un total de 91 élèves. Cette fiche action est la baisse en 2016. Nous avons perdu tous les territoires du côté Pays Basque. Action reconduite en 2017 et souhait de développement.
Fiche action N° 3 : élaboration et mise en œuvre d'un programme d'interventions CLSH/hébergements collectifs	Dix interventions en 2016 pour des centres de loisirs ou sociaux du département. 242 jeunes ont bénéficiés de nos animations. Action stable et maintenue pour 2017.
Fiche action N° 4 : accompagnement des activités APN (Atelier Pêche Nature)	Suivi réalisé annuellement. Un évènement a eu lieu en 2016 et a rassemblé les APN du Département. Nous étions accueillis par l'APN du Baniou à Baudreix. Le succès de cette journée nous permet de le relancer en 2017. Les APN iront découvrir le territoire d'Oloron St Marie.
Fiche action N° 5 : mise en œuvre d'un APN itinérant intervention en 2016	4 interventions en 2016 et 24 personnes initiées. Le concept ne semble pas très bien fonctionner ; Difficile de remplir les séances. Pour 2017 nous reconduisons la formule en l'état mais une réflexion sera engagée sur l'évolution de ses séances (idée de stage peut-être ?).
Fiche action N° 6 : mise en œuvre des journées découverte de la pêche et des milieux aquatiques	En 2016, 10 journées « découverte de la pêche et des milieux aquatiques » ont été mises en œuvre avec les AAPPMA. 205 élèves de Primaire et de Collège ont pu être initiés à la découverte des milieux aquatiques et de la pêche. Résultats conformes aux attentes malgré une légère baisse due aux effectifs des écoles. Action reconduite en 2017.
Fiche action N° 7 : mise en œuvre de sorties d'initiation pêche	19 animations en 2016 et 124 personnes ont bénéficié de ces animations conjointes avec les Offices de Tourisme. Un regard particulier sur les règles d'encadrement sera porté en 2017. Pour maintenir les effectifs, certains Offices ont eu tendance à sortir légèrement du cahier des charges (limite d'âge, nombre de personnes, type de publics...)
Fiche action N° 8 : animations ponctuelles	Une fois n'est pas coutume, nous avons participé et/ou organisé de nombreuses manifestations en 2016. Les plus importantes sont l'organisation du RISE Festival (festival du Fil de pêche à la Mouche) sur Oloron Ste Marie et Bayonne. Nous avons également tenu un stand sur le salon de Clermont-Ferrand. Notre participation au Tour de France a également été remarquée. Nous avons animé un grand stand sur la Place Clémenceau à PAU ; la fête du saumon à Navarrenx avec pour la première fois, un challenge No-Kill sur le Saumon ; la coupe du monde de Kayak ; challenge inter-APN de Baudreix...

Tendances et évolutions

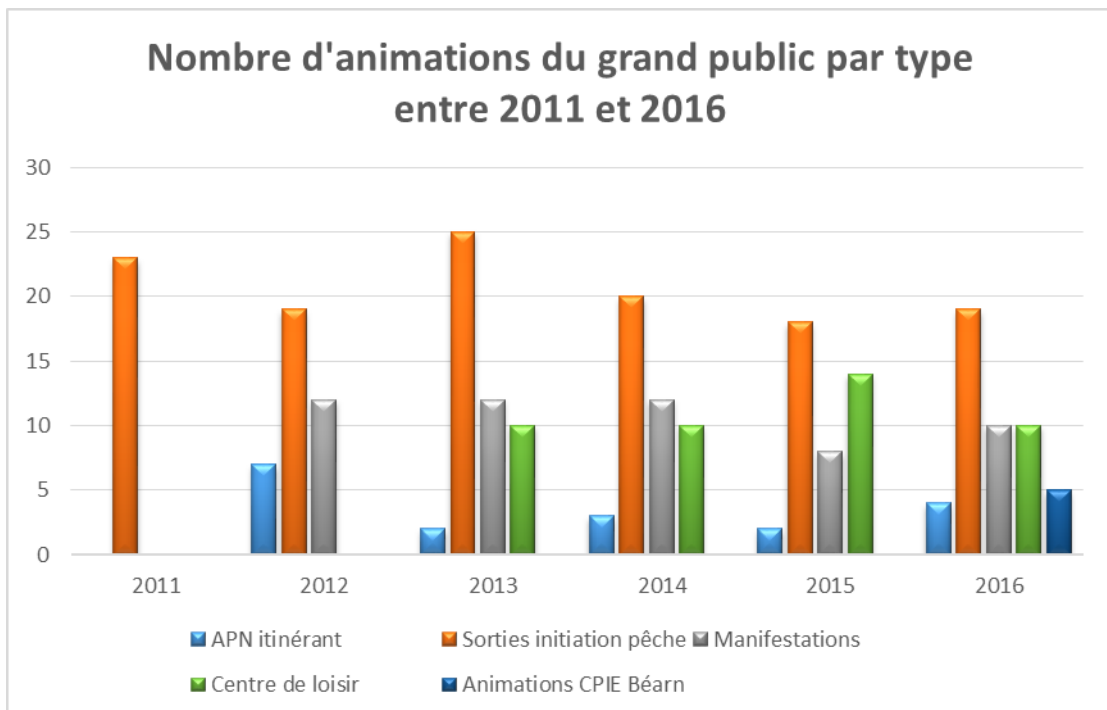
Type d'animations	Nombre d'interventions	Nombre de participants	Tendance
APN Itinérant	4	24	↗
Centres de loisirs / établissement spé et CE	10	242	↘
Collèges	1 sur 3 séances pour 47 élèves + 55 en initiation pêche		↗
Ecoles primaires	12	91	↘
Sorties initiation pêche	19	124	↗
Journées découverte	10	205	↗
Animations CPIE Béarn	5	47	↗



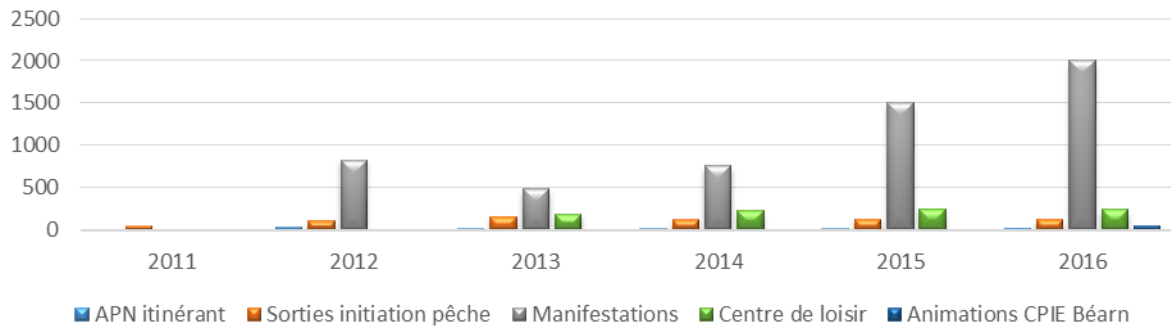
Nombre de participants par type d'animation scolaire entre 2006 et 2016



Nombre d'animations du grand public par type entre 2011 et 2016



Nombre de participants par type d'animation du grand public entre 2011 et 2016



Elaboration du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

En juin 2010, la Fédération Nationale pour la Pêche en France a adopté son Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP). Ce schéma a pour objectif de dessiner les lignes directrices des réflexions et actions à mener dans le domaine du loisir pêche en vue de moderniser et de conquérir de nouveaux pêcheurs.

Déclinaison départementale du SNDLP, le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) constitue un document à la fois politique et technique établi sur la base des orientations nationales avec pour objectif de valoriser le potentiel halieutique local. Le SDDLDP doit permettre de répondre à une demande de loisir tout en respectant les contraintes du milieu et la protection des espèces c'est-à-dire être en conformité avec le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles.

De nombreuses opérations de développement et de structuration de la filière ont été entreprises eu égard à la démarche « Pêche 64 » depuis 2006. Il est désormais nécessaire de diagnostiquer les réussites et les échecs de ces opérations et définir de nouvelles orientations de développement, l'outil SDDLDP paraissant en ce sens parfaitement adapté au travail à réaliser. Il engage la Fédération Départementale à la réalisation d'un diagnostic et d'un programme d'actions co-construits pour une période de 5 ans.

Au-delà du simple « schéma », il s'agit donc d'un outil politique et opérationnel qui permet de :

- redynamiser l'ensemble de la filière halieutique
- mener une réflexion aboutie sur les dispositifs financiers internes aux structures associatives de la pêche dans le département
- diagnostiquer les réussites et les échecs des opérations jusque-là entreprises
- engager les structures associatives de la pêche et leurs pêcheurs vers une analyse prospective de la pêche de loisir.

C'est pourquoi, lors de la séance du 22 novembre 2014, le Conseil d'Administration de la Fédération de Pêche a approuvé à l'unanimité l'élaboration et la mise en œuvre d'un SDDLDP dans les Pyrénées-Atlantiques, avec pour objectif sa mise en œuvre à partir du 3^{ème} trimestre 2017, principe approuvé par l'Assemblée Générale du 18 avril 2015.

L'année 2016 a été consacré à l'élaboration de l'état des lieux au travers de l'analyse de l'offre pêche et des pêcheurs (enquêtes terrains, analyses des cartes de pêche...) ainsi que d'entretiens individuels dédiés.

Ces éléments, une fois analysés, ont permis d'établir à la fois un diagnostic complet (basé sur la méthodologie SWOT) et des orientations stratégiques.

Basées selon les profils cibles de pêcheurs, celles-ci font émerger la **nécessité de fidéliser, d'accompagner et de conquérir.**

Les premiers ateliers de réflexion sur l'élaboration d'un programme d'actions à 5 ans se sont tenus au cours du mois de février. De nouvelles réunions seront organisées durant le mois de juin pour parfaire ce programme, avant diffusion du document finalisé.



Opérations spécifiques « saumon »

La Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a poursuivi l'expérimentation des déclarations de capture par internet pour la saison 2016.

Pour rappel, ce projet fait écho à un double constat :

- 1) La difficulté d'obtenir des informations régulières sur le niveau de capture de saumon dans les Pyrénées-Atlantiques.
En effet, la Fédération obtenait, environ 3 fois durant la saison, les bilans provisoires transmis par le Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés migrateurs de l'ONEMA. Le bilan définitif de la saison n'intervenait parfois qu'en cours d'année suivante. Il était ainsi difficile de valoriser le niveau de captures journalier sur les cours d'eau autorisés et de connaître précisément le niveau de captures par pêcheur (la base transmise étant anonyme).
- 2) L'absence de suivi systématique de diffusion des bagues.
Les enveloppes contenant les bagues et servant à la déclaration de captures des saumons sont diffusées par la Fédération, via les AAPPMA, auprès du réseau de dépositaires. Le retour des enveloppes non distribuées n'étant pas réalisé, il était difficile de connaître le niveau de diffusion des bagues selon les dépositaires et, plus risqué, si les bagues étaient distribuées conformément au dispositif réglementaire.

Comme l'an dernier, le formulaire a été intégré dans une page du site internet de la Fédération : <http://www.federation-peche64.fr/declarer-un-saumon/>

Cette page protégée, nécessite un mot de passe que seuls les membres du réseau de déclaration possèdent.

Le formulaire se dissocie en 3 chapitres (et 3 pages distinctes) :

- Les renseignements de base : lieu de déclaration, nom/prénom du pêcheur, date et heure de capture, taille et poids du saumon, numéro de bague
- Le lieu de capture : cours d'eau et commune
- Les autres renseignements : techniques de pêche, marquage scientifique, observations.



FORMULAIRE INTERNET DE DECLARATION DE CAPTURES DE SAUMON (SAISON 2017)

*Obligatoire

Renseignements de base

Lieu de déclaration *
Indiquer le lieu de déclaration de capture

NOM *
Précisez le nom du pêcheur en MAJUSCULE SANS ACCENTS

PRENOM *
Précisez le prénom du pêcheur en MAJUSCULE SANS ACCENTS

Numéro de bague *
Indiquer le numéro de la bague utilisée pour la remise du saumon

Le formulaire a été actualisé en début de saison afin d'être en tout point équivalent avec celui mis en œuvre depuis quelques années (sur papier), et obligatoire, par l'ONEMA.

Pour compléter le dispositif ainsi mis en place, la Fédération a déclaré le formulaire auprès de la CNIL.

Le bilan global est toujours positif puisque sur l'ensemble de la saison, **334 déclarations** ont été effectuées sur le formulaire en ligne, soit près de **92,5%** des déclarations de captures de saumon ont été réalisées sur ce dispositif (soit une progression de 5% par rapport à l'an dernier).

L'ensemble du rapport est téléchargeable sur www.federation-peche64.fr

En complément de cette opération, la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est engagée depuis 2015 dans l'amélioration des connaissances sur la remise à l'eau des saumons capturés sur les cours d'eau autorisés des Pyrénées-Atlantiques.

La Fédération a ainsi mis en place à nouveau un formulaire à disposition des pêcheurs de saumon ayant remis à l'eau un saumon capturé à la ligne. Ce formulaire était disponible sur le site internet de la Fédération à la page <http://www.federation-peche64.fr/no-kill-saumon/>

Le lien a été diffusé par le biais d'une campagne d'emailing massif au mois de mars ainsi que sur les réseaux sociaux.

Le formulaire mis en place était rempli par les pêcheurs eux-mêmes et ne revêtait pas un caractère obligatoire. Aussi, les chiffres retenus ne tiennent compte que des formulaires remplis et ne tiennent sans doute pas compte de la réalité (saumons ayant été relâchés mais informations non divulguées).

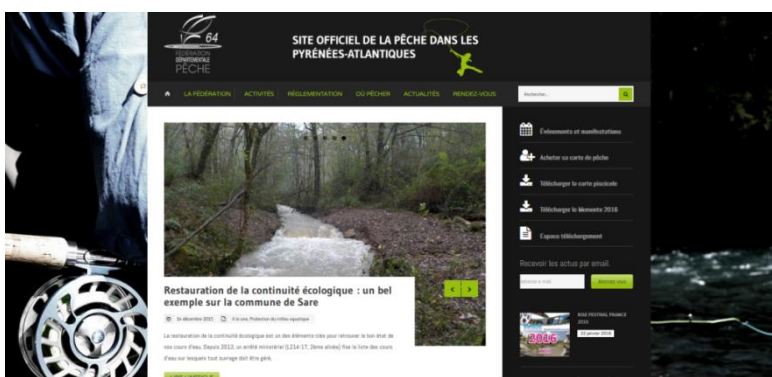
L'ensemble du rapport est téléchargeable sur www.federation-peche64.fr

Plus récemment, de nouveaux formulaires sont venus compléter les dispositifs existants et concernent les autres espèces migratrices (aloses, truites de mer, anguille). Une communication dédiée sera réalisée auprès des pêcheurs.

PROMOTION COMMUNICATION

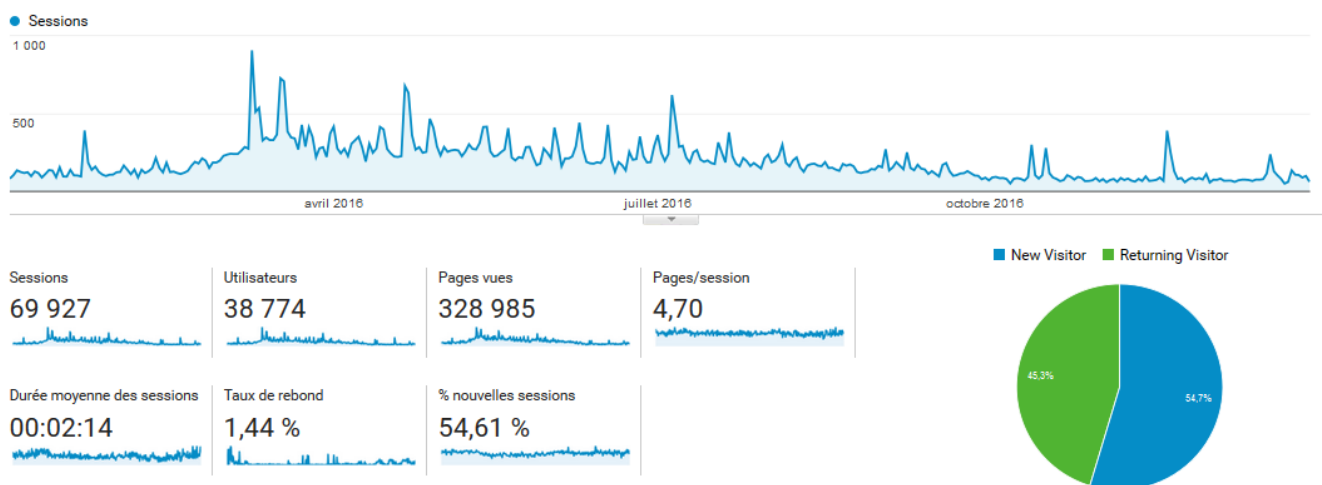
Sites web

Un nouveau site internet, propre à la Fédération, a été conçu en début d'année 2015. Celui-ci a pour objectif de compléter les informations disponibles sur le site www.tourisme64.com et de conserver les facilités d'usages du blog utilisé jusque-là. Le personnel fédéral a été mis à contribution pour déterminer l'arborescence du site et rédiger les contenus. Un prestataire a été choisi pour concevoir le site internet grâce à la solution wordpress®.



Pour rappel, le site est mis en ligne depuis le 2 mars 2015.

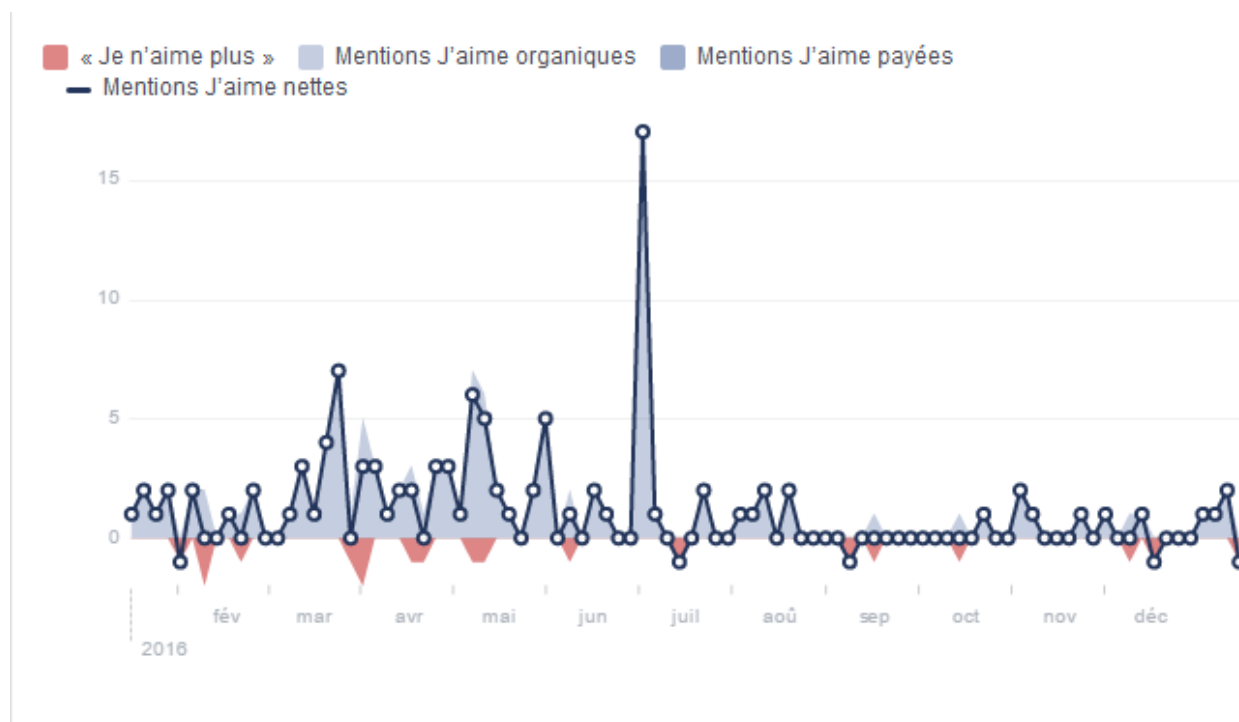
En 2016, le bilan est à nouveau positif puisque durant l'année, le site a connu 69927 sessions avec plus de 38774 visiteurs différents, soit une progression de 70% par rapport à 2015. Le nombre de pages vues et la durée moyenne des visites sont par ailleurs très satisfaisants et laissent à penser que le niveau d'information intégré au site est suffisant pour répondre à la demande.



Données globales d'audience (du 1/01/16 au 31/12/16) - google analytics©

En complément du site internet, un effort important a été fourni par la Fédération pour alimenter les réseaux sociaux :

L'utilisation des réseaux sociaux, ayant fait l'objet d'une formation suivie par une partie du personnel fédéral, devient désormais le vecteur principal de la diffusion des informations de la Fédération. Durant l'année 2016, 119 publications ont ainsi été relayées sur facebook®, soit un article tous les trois jours ! Le développement des publications a permis d'accroître le seuil de fans, celui-ci étant passé de 1057 au 1er janvier 2015, à 1399 au 31 décembre 2015, puis 1910 au 31 décembre 2016.

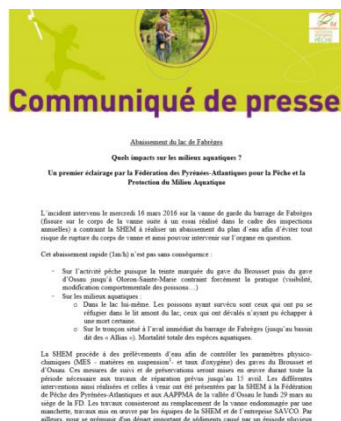


Mention « j'aime » nettes (du 1/01/16 au 31/12/16) - statistiques facebook®

Enfin, des campagnes de mailing ont également été organisées durant l'année à destination des pêcheurs afin de les informer sur différents sujets (ouverture de la pêche, réglementation, événements...). 13 informations par mails ont ainsi été transmises à près de 8000 pêcheurs.

Presse quotidienne régionale

PRESSE ECRITE



24 avril 2016 : communiqué de presse : « Abaissement du lac de Fabrèges : Quels impacts sur les milieux aquatiques ? » : Un premier éclairage par la Fédération des Pyrénées-Atlantiques. Envoyé aux journaux la République des Pyrénées ; Sud-ouest.

22 Avril 2016 : communiqué de presse : Information concernant une pollution aux hydrocarbures sur la Nive d'Arnéguy. Envoyé au journal Sud-ouest Pays Basque.

01 juillet 2016 : communiqué de presse : « Initiation pêche à Bielle avec l'Atelier Pêche Nature Itinérant de la Fédération de pêche ».

Envoyé aux journaux la République des Pyrénées ; Sud-ouest.

21 juillet 2016 : communiqué de presse concernant les manifestations organisées par la Fédération de pêche « Calendrier des ½ journées d'initiation à la pêche » et « calendrier des stages de pêche ». Envoyé aux journaux la République des Pyrénées ; Sud-ouest.

05 septembre 2016 : communiqué de presse concernant le troisième Challenge de pêche inter-APN du département qui s'est déroulé le samedi 3 septembre sur le site du Baniou à Baudreix. Titre de l'article « les jeunes pêcheurs de l'Atelier pêche Nature d'Oloron remportent le challenge ! ». Envoyé aux journaux la République des Pyrénées ; Sud-ouest.

10 février 2017 : Communiqué de presse concernant le Festival Rise (festival de pêche à la mouche) qui s'est déroulé cette année à OLORON SAINTE MARIE le 24 février 2017 et à BAYONNE le 25 février 2017 à 18h00. Envoyé aux journaux la République des Pyrénées ; Sud-ouest (Béarn/Pays Basque).

3 mars 2017 : Invitation presse (journal Sud-ouest et la République) à la réunion publique d'informations et d'échanges sur le saumon qui s'est déroulée le samedi 4 mars à partir de 09h30 à la salle communale d'ATHOS-ASPIS.

08 mars 2017 : Point presse : En vue de l'ouverture de la pêche en première catégorie, la Fédération de pêche a rencontré les journalistes de La République des Pyrénées et Sud-Ouest. Une interview a aussi été enregistrée et diffusée sur France Bleu Béarn. France 3 a également tourné un reportage consacré à l'ouverture de la pêche en vallée d'Ossau avec des enfants. Un dossier de presse a été transmis.

08 mars 2017 : communiqué de presse « La reconquête de la continuité écologique : une priorité pour la Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques ». Donné aux journaux la République des Pyrénées ; Sud-ouest.

Edition

MÉMENTO PÊCHE



Le nouveau mémento a été édité à 25 000 exemplaires pour l'année 2017. Pour un montant total de 7103.31 TTC.

Il regroupe toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche en eau douce : parcours pêche, lacs, plans d'eau, parcours, réglementation, listing des guides-moniteurs de pêche

Salon/festival/Tour de France

RISE FESTIVAL FRANCE 2017 :

Rise est un festival cinématographique international sur la pêche à la mouche. La Fédération de pêche, partenaire, a souhaité accueillir le festival à OLORON SAINTE MARIE le 24 février 2017 à 20h30 (Cinéma Le Luxor) et à BAYONNE le 25 février 2017 à 18h00 (Cinéma l'Atalante). Plus de 150 participants étaient présents pour cette édition.



TOUR DE FRANCE



La FNF a saisi l'opportunité du Tour de France pour rassembler l'ensemble des structures associatives de la pêche de loisir (SAPL) autour d'un projet commun de mise en valeur loisir pêche et du patrimoine aquatique : le tour de France.

Ainsi le 9 juillet, pour « l'Etape 8 PAU - LUCHON » les salariés de la Fédération, quelques Administrateurs et Présidents ont participé au tour en animant un stand toute la journée, place Clémenceau à PAU avec « GLOUPS » la mascotte de la FNF.

Ce stand d'animation était dédié à la découverte de la pêche et 3 animations ont été proposées :

- Pêche magnétique (pour les petits)
- Tapis de lancer sur cibles pour les jeunes
- Simulateur pêche pour les Adultes



Tout au long de la journée quelques objets promotionnels mis à la disposition de la Fédération de pêche ont été distribués :

- 750 tee-shirts,
- 1600 pare-soleil,
- 350 badges,
- 280 gobelets,
- 150 casquettes,
- 1660 flyers.

SALON INTERNATIONAL DE LA MOUCHE ARTIFICIELLE (SA.NA.M.A.)

Les 25 et 26 février 2017, s'est déroulé à Saint-Étienne (Loire) le 20^{ème} Salon International de la Mouche Artificielle (SA.NA.M.A.)

Pour la première fois, la Fédération de pêche a tenu un stand. De l'avis de tous, c'était un grand succès pour un salon spécialisé « mouche ». Points positifs : beaucoup de passage (4000 visiteurs sur deux jours), aucune concurrence vis-à-vis de la destination puisque la Fédération de pêche était la seule représentante de la région.



SYNTHESE DES ACTIVITES DES AAPPMA



Le Gave de Pau en float tube - © J.Hanin

Assemblée Générale 2017

**RENOUVELLEMENT DES BAUX DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL
01/01/17 AU 31/12/21**

Nom du lot-N° / Catégorie pisc.	Limites	Longueur	AAPPMA
GAVE DE PAU-1 / 1ère	Gave de Pau du pont de BETHARRAM en amont, au pont de LESCAR en aval	31,5 km	GAULE PALOISE
GAVE DE PAU-2 / 2ème	Gave de Pau du pont de LESCAR en amont, à l'ancienne papeterie de MASLACQ en aval	28,7 km	
GAVE DE PAU-3 / 2ème	Gave de Pau de l'ancienne papeterie de MASLACQ en amont, au pont de SALLES MONGISCARD en aval	13,8 km	GAULE ORTHEZIENNE
GAVE DE PAU-4 / 2ème	Gave de Pau du pont de SALLES MONGISCARD en amont, au pont de LAHONTAN en aval	15,2 km	GAULE PUYOLAISE
GAVE D'OLORON-1 / 1ère	Gave d'Oloron du confluent des Gaves d'ASPE et d'OSSAU en amont, au pont de NAVARRENX en aval	29,5 km	GAVE D'OLORON
GAVE D'OLORON-2 (comporte une partie du Saison) / 1ère	Gave d'Oloron du pont de NAVARRENX en amont, au pont de chemin de fer d'ESCOS-CASTAGNEDE en aval et Saison du pont d'OSSERAIN en amont au confluent avec le Gave d'OLORON en av.	28,3 km	
GAVE D'OLORON-3 / 2ème	Gave d'Oloron du pont de chemin de fer d'ESCOS-CASTAGNEDE en amont, au pont de l'autoroute A64 en aval	10 km	
BIDOUZE ET LIHOURY (lot unique) / 2ème	Bidouze du barrage du moulin de Port de CAME en amont, au confluent avec l'Adour en aval, et Lihoury du moulin de ROBY en amont, au confluent avec la BIDOUZE en aval	19,2 km	Fédération de pêche
ARAN (lot unique) / 2ème	du pont de BARDOS en amont, au confluent avec l'Adour en aval	10,8 km	
ARDANAVY (lot unique) / 2ème	de PORTUBERRI en amont, au confluent avec l'Adour en aval	4,7 km	
NIVE-1 / 1ère	de la limite amont flottabilité (1.400 m en aval du confluent du Laurhibar) au barrage d'HALSOU en aval	36,4 km	NIVE
NIVE-2 / 2ème	du barrage d'HALSOU en amont, au barrage de HAITZE (limite de l'inscription maritime) en aval	6,5 km	
NIVE-3 / 2ème	du barrage du moulin HAITZE (limite de l'inscription maritime) en amont, à XAPITALEA (limite de salure des eaux) en aval	7 km	
NIVELLE (lot unique) / 1ère	de la maison OLHAGARAY (Commune de SAINT-PEE-SUR-NIVELLE) en amont, au pont romain d'ASCAIN en aval	1,7 km	NIVELLE CÔTE BASQUE

CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LES AAPPMA

GAULE PALOISE : Transfert du siège social, en Assemblée Générale extraordinaire du 17 février 2017, au 70 Boulevard du Recteur Jean-Sarrailh - 64000 PAU.

PESQUIT (le) : Transfert du siège social, en Assemblée Générale extraordinaire du 10 février 2017, au 181 rue des Pyrénées, 64420 ESLOURENTIES-DABAN

Suite à la démission de M. DUPÈBE, le Bureau a été renouvelé le 20 février 2017. M. CHENEL a été élu Président et M. THIOU, Secrétaire. Reconductions dans leurs fonctions de MM. BARRAU (Trésorier) ; PINEDA (Vice-président) ; BORDENAVE (Trésorier adjoint) ; LANOUILH (Secrétaire adjoint) ; MAITRE (Membre).

ALEVINAGE - GESTION PISCICOLE

Montant des achats de poissons en piscicultures

AAPPMA	MONTANT (€)
ARUDY	6 018
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	990
BASABURUA (HAUTE SOULE)	11 500
BATBIELHE	7 813
BIELLE ET BILHÈRES	2 428
GAULE ASPOISE	2 531
GAULE BARETOUNAISE ET DES VERTS	3 438
GAULE ORTHEZIENNE	9 623
GAULE PALOISE	35 352
GAULE PUYOLAISE	2 385
GAVE D'OLORON	9 120
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES	8 940
LARUNS	7 901
NIVE	Gestion patrimoniale
NIVELLE CÔTE BASQUE	4 662
PAYS DE MIXE	2 091
PAYS DE SOULE	1 570
PESQUIT	3 325

Nature des déversements : achats, compensations piscicoles*

Au vu des factures et PV de déversements transmis par les AAPPMA à la Fédération

Espèces déversées	Stades	Quantité	Kg
TRUITE FARIO	ŒUFS dont 130 BV	364 000	
	ALEVINS	100 000	
	TRUITELLES	54 900	
	ADULTES		3 280
TRUITE ARC-EN-CIEL	ADULTES		9 433
OMBRE COMMUN		10 000	
BROCHET			215
GARDON			860
TANCHE			40

SYNTHESE DES ACTIONS ENTREPRISES

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
ARUDY	Rapport d'activités non reçu au moment de l'impression de ce document						
ASSOCIATION PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	Nettoyage de rivières en partenariat avec le SMBVN		Projets aménagements visant à favoriser la continuité écologique sur l'Estaynou et le Bastan ; suivi des frayères à saumons et truites avec la FDAAPPMA ; Conseils aux Riverains dans la réalisation de travaux		Animations scolaires et péri-scolaires, journée initiation pêche, participation à la journée eau ; APN	Concours de pêche ; organisation de la demi-finale de championnat de France de pêche aux appâts naturels	Police de la pêche ; édition d'un mémento ; mise à jour, animation du site internet de l'association ; réseaux sociaux
BASABURUA (HAUTE SOULE)	Nettoyage des détritiques Gave de Larrau et Saison				Journées "initiation pêche"		Police de la pêche ; Edition d'un mémento ; mise en place de panneaux sur parcours et réserves
BATBIELHE	Vidange du lac de Coarraze pour éradiquer les écrevisses américaines	Réalisation d'un pré barrage sur le MILAA		Suivi du parcours "coin pêche"	Journée découverte en collaboration avec la FDAAPPMA ; "Fête de la Pêche"	Concours fêtes de NAY	Police de la pêche
BIELLE et BILHÈRES	Entretien des ruisseaux Ayguelade (aval), nettoyage canal Lardit	Recalibrage, amélioration du milieu par apport de galets dans l'Arriu Gast	Brigade Verte : suivi des zones de reproduction ; recensement des perturbations ; maintien du réseau suivi de la qualité de l'eau et des habitats		Ecole de pêche : 4 journées d'initiation destinées aux jeunes pêcheurs	Concours de pêche "enfants"	
GAULE ASPOISE	Traitement des embâcles	Effacement de la décharge sauvage sur la Berthe (avec la commune d'ACCOUS)	Brigade Verte : suivi des zones de reproduction ; recensement des perturbations ; maintien du réseau suivi de la qualité de l'eau et des habitats		Journée découverte avec des écoliers de CM1/CM2, sur le GABARET (avec la FDAAPPMA) ; animations "pêche" lors de fêtes locales		Mise en place d'un réseau de "délégués villages" pour relayer les informations entre pêcheurs et AAPPMA ; collaboration avec le Parc National pour empoissonnement lac d'Arlet
GAULE BARÉTOUNAISE ET DES VERTS	Nettoyage du Bugalaran, Labaigt, Ibarchy et Laneretonne à ARAMITS, du Castet, Virgou à ARETTE		Brigade Verte : Suivi des perturbations, des frayères, de la qualité de l'eau, restauration du milieu aquatique		Journées "Initiation pêche" et "Découverte du milieu aquatique"		Police de la pêche

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
GAULE ORTHÉZIENNE	Aménagement paysager des Barthes de Brion et du Gave de Pau		Brigade Verte : recensement des zones de reproduction pour les brochets sur le Gave de Pau et pour les truites, sur les affluents ; dépouillement des résultats sur l'efficacité de la mise en place depuis 2 ans de "récifs" artificiels dans les lacs des Barthes de Biron	Création d'un "spot halieutique" sur le lac Lahittete à Biron, spécialisé "carpe trophée"	APN ; clubs sportifs ; journées "découverte" ; interventions en milieu scolaires	concours de pêche	Police de la pêche : agrément d'un nouveau Garde-pêche ; animation du site internet ; communication presse
GAULE PALOISE	Nettoyage des berges de la Mouscle, Montaut		Alevibox		Organisation de la journée de rassemblement des APN à Baudreix		
GAULE PUYOLAISE	Nettoyage du canal d'alimentation et du barrage de la pisciculture					concours de pêche lac de Tastoa, en collaboration avec l'AAPPMA d'AMOU (40)	prêt de matériel à l'AAPPMA GAULE ORTHEZIENNE dans le cadre des empoissonnements
GAVE D'OLORON	Entretien d'échelles à poissons	Restauration de l'Harcelanne, Bugalaran, Lanneretonne, Laphiztio	Brigade Verte : Recensement des perturbations ; suivis des zones de reproduction, notamment des grands salmonidés, de l'habitat piscicole. Suivi du tronçon court-circuité de BEDOUS-ASASP; Participation au piégeage de Soeix	Parcours "jeunes" sur l'Escou, la Mielle, le Lausset et le Saleys ; parcours "3 prises" sur le Lausset	Journées "Découverte", Animations auprès des scolaires, animation de l'APN	challenge "no-kill saumon" ; Fête de la pêche à Salies, challenge inter-APN à Baudreix	Réalisation d'un document "Demande d'arrêt de la pêche aux filets dérivants sur l'Adour" et rédaction d'une synthèse "Notre objectif" ; police de la pêche ; communication sur réseaux sociaux, presse locale
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES		Fermeture de la pêche au lac de Vielleségure en raison de l'étiage			Journées animation "pêche", "Initiation pêche" avec les écoles et le service jeunesse de LASSEUBE ; Participation à "Vivre ensemble" à OS-MARSILLON et au "Téléthon" à MASLACQ	Concours dans le cadre des fêtes de PARDIES, SAUVELADE, MONEIN ; concours en float-tube au lac d'abos	Suivi du rejet dans la BAISE, par une résurgence, à OS MARSILLON ; police de la pêche ; Publicité, communication sur les sites internet des communes de LASSEUBE, MONEIN, MASLACQ, LAGOR et sur le blog "le petit monésien"

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
LARUNS	Rapport d'activités non reçu au moment de l'impression de ce document						
NIVE	Entretien sur le Fagaxuria, l'Etcheberriko, le Bascassan et le Lecumberry. Restauration frayère	Aménagement ruisseau Fagaxuria	Dans le cadre des Brigades vertes, diagnostic précis des milieux, recensement des perturbations (décharges, rejets), des obstacles à la continuité écologique et des frayères, suivi de la qualité de l'eau, contrôle de l'habitat piscicole. Appui logistique à l'AAPPMA NIVELLE dans le cadre des contrôles des passes à poissons d'OLHA, UXONDOA		Interventions en milieux scolaires et centres aérés, animation d'un APN, d'un club "Mouche Errobi"		Police de la pêche ; mise en place de panneaux de signalisation (réserves, parcours spécifiques...) ; communication sur réseaux sociaux
NIVELLE CÔTE BASQUE	Remise en état des berges et destruction des embâcles	Restauration des frayères,	Contrôle des passes à poissons d'OLHA, UXONDOA pour comptabiliser les remontées des migrateurs, en collaboration avec l'AAPPMA de la NIVE		Animation de l'APN, interventions en milieu scolaire,	Organisation du Fishing Day en collaboration avec partenaires commerciaux et du World fishing migration day ; Journée "vide panier"	Police de la pêche
PAYS DE MIXE	Entretien des berges et accès aux frayères en collaboration avec l'association Amikuzeko Erreken Lagunak		Brigade verte : interventions sur la BIDOUBE aval et ses affluents		Fête de la pêche pour les enfants		Partenariat avec AAPPMA NIVELLE COTE BASQUE et NIVE dans le cadre des Brigades Vertes
PAYS DE SOULE	Rapport d'activités non reçu au moment de l'impression de ce document						
PESQUIT	Nettoyage, entretien de rivières, enlèvement d'embâcles	Aménagement de caches sur le lac de Boeuilh-Boueillo-Lasque ; Exploitation bassins RNA sur Eslorenties et l'Ayguelongue (pré-lac) ; production de black-bass, rotengles	Brigade verte : Suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches sur le Rioumayou (DOUMY) ; inventaires sur le Luy de Béarn et le Gabas ; analyse de l'eau ; suivi des frayères à brochets et à truites	Création de parcours "truites en rivières" à OUSSE, MALAUSSANNE, LEMBEYE, GARLIN AUBOUS et MONTARDON	APN, interventions auprès des centres de vacances, des lycées, collèges et écoles primaires ; journée "découverte" ; encadrements de stagiaires BTS, Bac Pro et BPJEPS	3 concours de pêche : "truite" sur le Balaing ; "carpe" sur l'Ayguelongue et en float-tube sur le Gabas	Police de la pêche et suivi des pollutions ; agrément d'un nouveau Garde-pêche ; Impression d'un guide "Pesquit Info n°2" ; communication sur réseaux sociaux, presse
ADAPAEF							Surveillance rivières - recherches de pollution

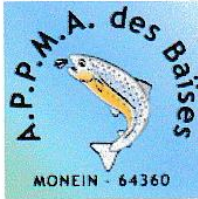
EXAMEN DES VOEUX



Assemblée Générale 2017

BARRABES Alain
AAPPMA des BAYSES
12, rue des coteaux
64360 MONEIN

Le 15 mars 2017



à
M DARTAU André
Président FDAAPPMA 64
12, Bd Hauterive
64000 PAU

Monsieur,

Pour l'assemblée générale 2016, nous souhaiterions vous interpellé sur les sujets suivants :

Article 7 des statuts types FDAAPPMA paragraphe 4 :

De susciter et coordonner les activités des associations adhérentes, de les soutenir en leur apportant une assistance financière, technique et juridique, de veiller à la bonne exécution de leurs obligations statutaires et d'assurer sur le plan départemental toutes les nécessités avec l'administration et de centraliser les informations. Elle pourra souscrire au dispositif d'adhésion par internet mis à disposition des AAPPMA et géré par la Fédération nationale.

Pour mémoire le récapitulatif du temps passé (estimé par M Barranco) par le service technique fédéral en 2016 sur le territoire des Bayses

- Garderie: 2 hommes jour (fractionnés en plusieurs sorties)
- Suivi pollution: 1 homme jour (visites terrain + comptes rendus)
- Programme de sauvegarde de l'écrevisse à pieds blancs: 5 hommes jour (prospections) +1 homme jour (animation). Budget spécial pour cette opération
- Projet de restauration de la Baysère: 1,5 hommes jours (fractionnés en plusieurs sorties)
- Suivi températures Luzoué/Layou: 1 homme jour (pose sondes, relevés)
- Suivi Alevibox : 3 hommes jour (rédaction rapport, présentations) budget spécial pour cette opération.

Les suivis écrevisses et alevibox bénéficiant d'aides financières extérieures.

Nous voulons savoir :

Le travail effectué par les techniciens de la Fédération en qualité de prestataire pour des entreprises,

sur quel territoire des AAPPMA et qu'elles sont ces entreprises (*nombre de jours, nombre de salariés et montant des prestations*)?

Une estimation des prestations des techniciens de la Fédération par AAPPMA sur leur territoire ?

Les aides financières par AAPPMA, distribuées par l'intermédiaire de la Fédération en 2016 ?

Règlement N°99-1 du 16 février 1999 relatif aux modalités des comptes annuels des associations et fondations :

En octobre 2016, nous avons demandé par courrier une formation sur le règlement N°99-1 pour les Délégués. Les comptes annuels de la Fédération sont établis en fonction de règles découlant de ce règlement.

Le Président qui a des interprétations qui lui sont bien personnelles à notre égard a jugé cette demande nulle et non avenue.

Cette assemblée est l'occasion de poser des questions à l'expert aux comptes et commissaire aux comptes.

Le règlement N°99-01 du 16 février se décompose de plusieurs chapitres :

Chapitre 1 : règles de comptabilisation

Chapitre 2 : règles d'évaluation et de réévaluation des éléments du patrimoine

Chapitre 3 : Traitement des contributions volontaires en nature

Chapitre 4 : Liste et contenu des comptes de fonds associatifs

Chapitre 5 : règles de présentation des comptes annuels

Chapitre 6 : Nomenclature des comptes spécifiques

Seul semble t'il le Chapitre 5 figure dans l'analyse financière du rapport annuel 2015.

Les comptes de la Fédération ont-ils besoin d'être articulés avec l'ensemble de ces chapitres, et si oui, ou peut-on les consulter ?

Article 20 des statuts type FDAAPPMA 64 :

Les fonctions des membres du bureau sont gratuites. Toutefois, elles peuvent faire l'objet de versements d'indemnités représentatives de frais allouées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a t'il planché sur le sujet ?

Ces questions ont été posées sans avoir connaissance du document de travail pour l'AG du 22/04/2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées

Les Délégués AAPPMA des BAYSES

M Lamarque Michel

M Barrabes Alain

à Pau, le vendredi 24 mars 2017

Fédération de Pêche 64

Monsieur André Dartau

Boulevard Hauterive

64000 PAU

Objet: Questions et propositions à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2017 de la Fédération de Pêche 64 à Orthez

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2017 de notre fédération les questions et propositions suivantes :

Question N°1 :

L'article 434-37 du code de l'environnement précise : « *La Fédération se dote d'un règlement intérieur qui précise, en tant que besoin, les règles de fonctionnement et les obligations des associations adhérentes fixées par les statuts. Ce règlement intérieur est approuvé par l'assemblée générale.* »

A notre connaissance aucun règlement intérieur n'a été approuvé par l'assemblée générale de notre fédération.

Dans l'affirmative, pouvez-vous motiver le fait qu'il n'existe pas de règlement intérieur ?

Pour votre information, les Fédérations de pêche font partie des associations loi de 1901 devant obligatoirement se doter d'un règlement intérieur.

Pour votre information, le terme « *en tant que besoin* » de l'article 434-37 concernent les termes qui le suivent et non ceux qui le précèdent.

Question N°2 :

Existe-t-il aujourd'hui au sein de notre fédération un règlement concernant la réciprocité et si oui :

- pouvez-vous le transmettre au président des AAPPMA réciprocitaires du département.
- nous dire s'il émane d'un règlement intérieur propre à notre fédération.
- nous dire si tous les présidents d'AAPPMA réciprocitaires actuels de notre département l'ont signé.

Si non, qu'en est-il de la légalité de réciprocité ? Un pêcheur titulaire d'une carte de pêche d'une AAPPMA pratiquant son loisir sur une autre AAPPMA est-il verbalisable au titre « *pêche sur autrui* » dans la mesure

où on ne peut prouver l'existence de convention écrite.

Question N°3 :

Lors de l'assemblée générale de la fédération 2016, il a été question du remboursement de la dette dite de Pédéhourat.

Pouvez-vous nous dire à combien s'élevait cette dette au départ et quand celle-ci sera « épongée ».

Pouvez-vous à cet effet fournir aux délégués présents l'échéancier des opérations bancaires opérées par notre fédération depuis la cessation d'activité de la pisciculture.

Question N°4 :

Suite au contentieux dit « du rééquilibrage », notre fédération a été tenue, fin 2016, sur demande de la DDTM, de rétrocéder les sommes retenues à certaines AAPPMA au titre de ce système.

Pour ce faire, les AAPPMA ayant perçu des sommes à ce titre devaient rétrocéder celles-ci à notre fédération.

Pouvez-vous me dire si toutes les AAPPMA ont bien perçu ou remboursé les sommes qui les concernaient.

Question N°5 :

Depuis quelques années, le personnel de notre fédération réalise des prestations de pêche de sauvetage ou d'inventaire payantes pour différents maîtres d'ouvrage, notamment des collectivités réalisant des travaux en rivière ou des hydroélectriciens. Certaines AAPPMA, via les brigades vertes portées par notre fédération, réalisent même des prestations d'entretien payantes pour des hydroélectriciens.

Ne pensez-vous pas qu'à long terme, cette situation posera des problèmes de déontologie à notre fédération quand il s'agira de donner un avis sur des travaux ou projets.

Question N°6 :

La loi GEMAPI, votée en 2014 transfèrera à très court terme les compétences en matière de travaux pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des risques d'inondations aux EPCI.

Vous n'ignorez pas que depuis plusieurs années, les AAPPMA de notre département ne sont plus conviées aux réunions préliminaires à l'obtention des autorisations pour les travaux en rivière, ce, malgré leur agrément au titre de l'environnement.

Comme vous le savez, le droit de pêche de nos AAPPMA, du moins sur le domaine privé, est intimement lié au droit de rive. De part la cession des droits de pêche à nos associations, de part la confiance des propriétaires allouée aux AAPPMA.

Ne pensez-vous pas qu'à long terme nos AAPPMA perdront de leur sens et de leur légitimité si par cas, en domaine privé, les décisions de ces EPCI s'imposent aux propriétaires privés.

Pouvez-vous nous assurer que notre fédération fera le maximum pour défendre le droit de pêche privé et par déclinaison, la majeure partie des AAPPMA de notre département.

Proposition N°1

Tout pêcheur peut aujourd'hui prendre son permis de chez lui grâce à internet. Cette pratique est en contradiction avec l'article 34 des statuts types des AAPPMA. En effet cet article permet de refuser l'adhésion à toute personne ayant porté préjudice à l'association. D'autre part une AAPPMA non réciprocaire ne peut gérer sa pression de pêche si la délivrance de permis peut se faire sans contrôle.

Aussi nous vous demandons de faire le nécessaire pour que toute personne qui fait une demande de permis de pêche, via le site internet de chez lui, ne puisse l'obtenir qu'après validation de l'AAPPMA concernée. Il suffit pour cela que lorsqu'une demande est formulée sur internet, l'AAPPMA concernée reçoive la même demande et la valide aussi via internet.

Proposition N°2 :

Dans la mesure où les comptes de notre fédération, arrêtés au 31 décembre 2016, seraient excédentaires par rapport à son budget prévisionnel 2016.

Dans la mesure où l'excédent budgétaire de notre fédération de l'année 2015, via les projets AAPPMA n'a pas profité à l'ensemble des AAPPMA du département en 2016.

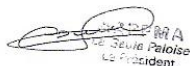
Nous proposons que l'excédent budgétaire sur l'exercice 2016 soit affecté en 2017 suivant les critères suivant et le pourcentage suivant :

- 20% alloué, en prime de fin d'année, à part égale, aux salariés de notre fédération.
- 80% alloué, aux AAPPMA, au prorata des cotisations fédérales versées durant l'année 2016 par celles-ci.

Pour l'AAPPMA La Gaule Paloise

Son Président,

René BERNAL



AAPPMA
La Gaule Paloise
Le Président

Pour l'AAPPMA APRN

Son Président

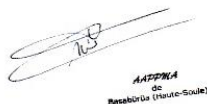
Louis BISCAICHIPY



Pour l'AAPPMA de Basabürüa (Haute-Soule)

Son Président,

Nicolas CURUTCHAGUE



AAPPMA
de
Basabürüa (Haute-Soule)

Pour l'AAPPMA des Baïses

Son Président

Alain BARRABES



Pour l'AAPPMA d'Arudy

Son Président,

Ernest LOMBARD





François CHENEL,
Président de l'Association Agréée pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique « Le Pesquit ».

A l'attention de :

ARRIVÉ LE
3 0 MARS 2017
FÉDÉRATION DE PÊCHE - 64

Monsieur,
A.DARTAU
Président de la Fédération de Pêche 64
12 Boulevard Hauterive
64000 PAU
Arzacq le 20/03/2017

Objet : Vœux de l'AAPPMA Le Pesquit

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les propositions de l'AAPPMA La Pesquit à soumettre à l'Assemblée Générale de la Fédération de pêche des Pyrénées Atlantiques du 22 avril 2017.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président de l'AAPPMA Le Pesquit

CHENEL François

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique **Le Pesquit**
4 Place de la République 64410 ARZACQ-ARRAZIGUET
Tél. 05.59.04.59.36– e-mail : le-pesquit@wanadoo.fr
www.le-pesquit.fr

Voeu n° 1 : Part des AAPPMA sur une carte de pêche majeure.

- 13, 5 € depuis de nombreuses années malgré des augmentations conséquentes du prix de cette carte. Ça signifie que la part des AAPPMA a diminué à chaque augmentation. Un pourcentage fixe sur la carte de pêche (un peu moins de 19 % actuellement) serait le bienvenu. La Fédération continuerait à y trouver son compte et les AAPPMA aussi. Les budgets prévisionnels pourraient être établis avec plus de précision. Beaucoup d'autres produits sont plus aléatoires mais cela assurerait une plus grande assise. L'AAPPMA du Pesquit est consciente qu'une nouvelle augmentation du prix de la carte de pêche serait catastrophique pour la majorité de nos adhérents qui ne pratiquent ce « loisir » qu'occasionnellement. Pour les prochaines années, nous souhaitons l'arrêt de l'augmentation du prix de la carte de pêche comme c'est le cas depuis deux ans.

Voeu n° 2 : Fixer le nombre de captures à 5 truites/pêcheur/jour sur le territoire du Pesquit.

- Le Conseil d'Administration du Pesquit s'étonne que les mesures des 5 truites/pêcheur/jour n'aient pu être prises en compte par Arrêté Préfectoral. Le territoire du Pesquit est en grande majorité situé sur des contextes dits « perturbés » ou « dégradés », la sécheresse de 2016 et la multiplication de retenues collinaires n'arrangent pas les choses. Dans le respect du PDPG et du code de l'environnement « Article R436-21 : le nombre de capture de salmonidés autres que le saumon et le cas échéant, la truite de mer, autorisé par pêcheur et par jour, est fixé à 10. Lorsque les caractéristiques locales du milieu aquatique justifient des mesures particulières de protection du patrimoine piscicole, le préfet peut, par arrêté motivé, diminuer le nombre de captures autorisées fixé ci-dessus dans les cours d'eau et plans d'eau qu'il désigne. », une protection des truites s'impose, et la baisse du quota à 5 poissons /jour/pêcheur au lieu de 10/jour/pêcheur, est une nécessité d'une part pour protéger le peu de poissons sauvages qui nous restent, mais aussi et surtout pour faire prendre conscience aux pêcheurs que cette ressource n'est pas inépuisable. En ce qui concerne les poissons lâchés : afin de maintenir une activité pêche sur notre territoire, de répondre à la demande de nombreux adhérents, nous sommes convaincus que des lâchers de truites à la taille légale de capture (surdensitaires) sont nécessaires. Nous avons mis en place des parcours « truites en rivière » où trois empoisonnements sont réalisés chaque année. Le nombre de pêcheurs présents sur ces parcours ne cesse de croître. Pour que tout le monde y trouve son compte, pour un meilleur partage de la ressource et car le prix des poissons lâchés est en constante augmentation, l'AAPPMA le Pesquit par règlement intérieur préconise déjà ce quota de 5 truites/pêcheur/jour sur la totalité de son territoire. Cette demande a été votée à une très grande majorité aux Assemblées Générales 2015 et 2016. Le Conseil d'Administration demande aussi à ce que ce règlement intérieur « pour le moment » reçoive l'appui de la Fédération (et non le contraire) vis-à-vis des pêcheurs. Enfin, nous souhaitons obtenir des réponses écrites de chaque interlocuteur à ce sujet.

Voeu n° 3 : Le Pass pêche.

- Dans le cadre des animations réalisées par les AAPPMA ou la Fédération de Pêche auprès des jeunes, donner une autorisation de pêche (Pass pêche) pour une seule journée n'est pas satisfaisant. Du point de vue juridique, ce n'est qu'un règlement intérieur de la FNPF, du point de vue pratique, faire venir des jeunes à la pêche pour une seule journée n'est pas le but recherché. Nous souhaitons recruter des pêcheurs et donc faire en sorte qu'ils soient en possession d'une carte de pêche annuelle pour pouvoir y retourner. Or, fournir une carte « découverte » à plusieurs jeunes n'est pas sans conséquence sur le prix d'une prestation. Pour un groupe de 20 jeunes d'un centre de loisir, c'est une augmentation de 120 euros...Ne vaudrait-il pas mieux établir des cartes de pêche gratuites pour les animations et pour les moins de 12 ans offertes par les AAPPMA et la Fédération de pêche ? Concrètement, l'AAPPMA qui réalise l'animation, réalise aussi les cartes de pêche, et donc effectue les paiements à la FNPF sur ses fonds propres, puis avec la liste des inscrits, la Fédération rembourse sa part et celle de l'AAPPMA à l'AAPPMA. Le coût réel pour la Fédération à cette opération serait de 0 centimes par enfant, le coût pour l'AAPPMA serait alors de 0,50 centimes. Si la Fédération rembourse, sa part, la part AAPPMA plus 0,25 centimes, le coût de l'opération par enfant et pour chaque structure est de 25 centimes (en effet ce sont des cartes qui ne sont pas réalisées aujourd'hui !). Ce serait un moyen de faire (re)venir les jeunes et leurs familles à la pêche. Tout le monde : AAPPMA, Fédération, FNPF... y trouverait largement son compte par la suite. Pour récolter, il faut bien semer.

Voeu n°4 : Signalétique.

- Toutes les associations réciprocaires reçoivent beaucoup de pêcheurs qui ne sont pas membres de leur association soit qu'ils fassent partie d'une autre association réciprocaire soit qu'ils adhèrent au Club Halieutique ou à l'EGO. On doit donc panneauter tous les parcours et plans d'eau parce que c'est dans nos Statuts et aussi pour que les éventuels manquements puissent être valablement constatés. Ce panneautage à un coût élevé et doit être révisé chaque année : des panneaux disparaissent, victimes de vandalismes ou non, ou doivent être remplacés (nouveaux parcours ou abandon d'autres). Une commande groupée à la Fédération sur des panneaux standards permettrait d'alléger le coût avec une aide de la Fédération, du Club halieutique et de la FNPF.

Voeu n°5 : Brigades Vertes sur le gave de Pau.

- L'AAPPMA Le Pesquit en partenariat avec la Gaule Orthézienne et la Gaule Puyolaise a débuté un programme de suivi du gave de Pau aval. Nous souhaitons que cette opération soit intégrée à un nouveau programme « Brigade verte » sur la totalité du Gave de Pau et de ses affluents dès 2018, et que le travail soit également réalisé en partenariat avec les autres AAPPMA présentes sur le Gave de Pau. L'AAPPMA Le Pesquit dispose de deux techniciens expérimentés dans le programme pour assurer les différents suivis.

Le Président de l'AAPPMA Le Pesquit
CHENEL François

ANNEXES